



## Table des matières

<b>OBJECTIF</b> .....	<b>1</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>2. MEMBRES DU GTCA</b> .....	<b>1</b>
<b>3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>1</b>
3.1 Meilleures pratiques pour atténuer la capture accessoire des oiseaux de mer .....	1
3.2 Examen et documents relatifs aux meilleures pratiques concernant l'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer .....	3
<b>4. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE À LA PALANGRE PÉLAGIQUE</b> .....	<b>4</b>
4.1 Mise à jour de la recherche sur l'atténuation.....	4
4.2 Fermetures spatiales/temporelles.....	8
4.3 Avis en matière de meilleures pratiques.....	8
4.4 Recherches prioritaires sur l'atténuation .....	9
<b>5. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE À LA PALANGRE DÉMERSALE</b> .....	<b>11</b>
5.1 Examen des mesures d'atténuation et de l'avis sur les meilleures pratiques .....	11
5.2 Recherches prioritaires sur l'atténuation .....	12
<b>6. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE AU CHALUT</b> .....	<b>13</b>
6.1 Examen des mesures d'atténuation et des avis sur les meilleures pratiques .....	13
6.2 Recherches prioritaires sur l'atténuation .....	14
<b>7. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE AU FILET MAILLANT</b> .....	<b>15</b>
<b>8. PÊCHERIES ARTISANALES ET PRISES INTENTIONNELLES</b> .....	<b>17</b>

8.1	Examen des définitions de la pêche artisanale et de la pêche à petite échelle, de la capture accessoire et des mesures d'atténuation dans ces pêcheries .....	17
8.2 a)	Recherches prioritaires pour les pêcheries artisanales et à petite échelle .....	18
8.2 b)	Recherches prioritaires en matière de pêche sportive .....	18
<b>9.</b>	<b>COLLECTE ET DÉCLARATION DE DONNÉES SUR LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER.....</b>	<b>19</b>
9.1	Déclaration de données sur la capture accessoire.....	19
9.2	Suivi électronique.....	20
<b>10.</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ACAP .....</b>	<b>22</b>
<b>11.</b>	<b>COORDINATION DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX ORGP .....</b>	<b>24</b>
<b>12.</b>	<b>PAI/PAN - OISEAUX DE MER DE LA FAO .....</b>	<b>26</b>
<b>13.</b>	<b>INSCRIPTION DES ESPÈCES À L'ANNEXE 1 .....</b>	<b>29</b>
<b>14.</b>	<b>ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE MESURES DE CONSERVATION .....</b>	<b>30</b>
<b>15.</b>	<b>RAPPORTS D'ACTIVITE CONCERNANT LES PROGRAMMES FINANCES PAR L'ACAP .....</b>	<b>31</b>
<b>16.</b>	<b>OUTILS ET LIGNES DIRECTRICES.....</b>	<b>31</b>
16.1	Guide de retrait des hameçons.....	31
16.2	Guide d'identification photographique des oiseaux marins capturés accidentellement .....	31
<b>17.</b>	<b>PASSAGE EN REVUE ET INFORMATIONS.....</b>	<b>31</b>
17.1	Examen d'un document sur l'état de conservation, les menaces et les priorités relatives aux albatros et grand pétrels .....	31
17.2	Congrès mondial sur les oiseaux marins.....	32
<b>18.</b>	<b>PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCA .....</b>	<b>32</b>
<b>19.</b>	<b>ADOPTION DU RAPPORT.....</b>	<b>32</b>
<b>20.</b>	<b>OBSERVATIONS FINALES .....</b>	<b>32</b>
ANNEXE 1.	LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION DU GTCA6 ET MEMBRES ABSENTS.....	33
ANNEXE 2.	INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA MISE À L'EAU LATÉRALE DANS L'EXAMEN DE L'ACAP ET RÉSUMÉ DU GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES RELATIVES À LA PÊCHE PALANGRIÈRE PÉLAGIQUE .....	35

## **Rapport de la Sixième Réunion du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, Punta del Este, Uruguay, 10 - 12 septembre 2014**

### **OBJECTIF**

Ce rapport expose les débats et les recommandations issus de la Sixième Réunion du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer (GTCA), qui s'est tenue à Punta del Este, en Uruguay, du 10 au 12 septembre 2014, ainsi que les progrès effectués dans la mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail pour la période 2013-2015 et dans l'élaboration d'un programme de travail pour la période 2016 - 2018.

### **1. INTRODUCTION**

En sa qualité de président du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer, Anton Wolfaardt a souhaité la bienvenue aux observateurs (**ANNEXE 1**) et présenté les vices-présidents du Groupe de travail, Igor Debski (Nouvelle-Zélande) et Tatiana Neves (Brésil). Le président a invité tous les participants à s'impliquer pleinement dans la réunion.

### **2. MEMBRES DU GTCA**

L'Argentine a fait part au Groupe de travail de son intention de notifier au Comité consultatif le départ de Marco Favero du Groupe de travail, qui sera remplacé par Juan-Pablo Seco Pon. Le président a désigné Jeff Mangel, Joanna Alfaro et Nigel Brothers comme experts du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, en soulignant la contribution qu'ils ont apportée par le passé aux travaux du groupe et leurs compétences, qui seront utiles aux travaux de l'Accord. La liste des membres actuels du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer figure en **ANNEXE 1**.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président a présenté l'ordre du jour et a demandé si des points supplémentaires devaient y être ajoutés. Afin de baliser les débats sur les mesures d'atténuation de capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières pélagiques, démersales et au chalut (Points de l'ordre du jour 4, et 6), le président a présenté les critères d'évaluation et de recommandation des meilleures pratiques en matière d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer dans ces pêcheries, adoptées lors du GTCA5 et du CC7.

#### **3.1 Meilleures pratiques pour atténuer la capture accessoire des oiseaux de mer**

Le Groupe de travail a réexaminé les critères d'évaluation et de recommandation des meilleures pratiques pour atténuer la capture accessoire d'oiseaux de mer et a décidé

d'amender le critère *i* afin d'indiquer que le taux de mortalité incidente des oiseaux de mer peut être déterminé directement ou indirectement par l'utilisation des taux d'attaques d'oiseaux de mer et d'amender le critère *v* afin de mieux refléter la corrélation entre les mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer et les taux de captures d'espèces ciblées. Le texte révisé est disponible dans son intégralité ci-dessous :

- i. *Les techniques et technologies de pêche individuelles devraient être choisies parmi celles identifiées par la recherche expérimentale comme amenuisant significativement<sup>1</sup> le taux de mortalité accidentelle des oiseaux de mer<sup>2</sup>, à son taux le plus bas possible.* L'histoire nous montre que la recherche expérimentale débouche sur des résultats concrets lorsqu'il y a comparaison entre l'efficacité des technologies d'atténuation éventuelles et les performances d'un groupe contrôle de pêcherie qui, soit n'applique pas de mesure de dissuasion (si possible), soit observe le statu quo. Les analyses des données récoltées par des observateurs, conduites pour mesurer la performance relative des méthodes d'atténuation sont truffées de facteurs de confusion. Quand une relation significative est établie entre le comportement de l'oiseau de mer et son taux de mortalité, dans un système particulier ou dans un rassemblement d'oiseaux, des réductions significatives du nombre d'animaux affichant un certain comportement, ceux attaquant les hameçons appâtés par exemple, peuvent servir de données reconstituées pour établir leur taux de mortalité réduit. Idéalement, lorsque la meilleure pratique recommandée est de combiner procédés et technologies de pêche, la recherche devrait être à même de prouver l'avantage significatif, en termes de performance, de l'application conjointe des mesures proposées.
- ii. *Les techniques et technologies de pêche, ou la combinaison des deux, s'accompagneront de spécifications claires et éprouvées ainsi que de normes d'efficacité a minima pour leur déploiement et utilisation.* Exemples : dessin précis des lignes d'effarouchement des oiseaux (longueurs, taille et matériaux des banderoles, etc.), nombre (simple ou double) et instructions de déploiement (pour la section aérienne et le moment du déploiement, par exemple) ; pêche de nuit définie par l'intervalle entre le crépuscule et l'aube nautiques ; configuration du lestage des lignes précisant la masse et la position des poids ou des parties lestées.
- iii. *Le caractère pratique, rentable et largement accessible des techniques et technologies de pêche sera démontré.* Les opérateurs économiques du secteur de la pêche sont susceptibles de choisir des mesures et équipements qui satisfont à ces critères et qui tiennent compte des aspects pratiques d'une pêche maritime sûre.
- iv. *Les techniques et technologies de pêche devraient, dans la mesure du possible, maintenir les taux de captures des espèces ciblées.* Cette approche devrait augmenter la probabilité que les pêcheurs acceptent et respectent ces mesures.
- v. *Les techniques et technologies de pêche ne devraient pas, dans la mesure du possible, aggraver la capture accessoire d'autres taxons.* Les mesures accentuant la probabilité de capture d'autres espèces protégées, telles que les tortues de mer, les requins et les

---

<sup>1</sup> Dans ce document, toute utilisation du terme « significatif » s'inscrit dans un contexte statistique.

<sup>2</sup> Cela peut être déterminé soit par une réduction directe de la mortalité des oiseaux de mer, soit par données reconstituées sur la base d'une réduction des taux d'attaques d'oiseaux de mer

mammifères marins, ne devraient pas être considérées comme des meilleures pratiques (ou alors, uniquement dans des circonstances exceptionnelles).

*vi. Des normes d'efficacité a minima ainsi que des méthodes de contrôle de la mise en conformité devraient compléter les techniques et technologies de pêche et être clairement inscrites dans la réglementation pêche. Des méthodes de surveillance de la conformité relativement simples devraient inclure des inspections portuaires des avançons, afin de vérifier le respect du lestage ; la vérification de la présence de bossoirs (poteaux tori) portant les lignes d'effarouchement ; l'examen de ces lignes et le respect des critères de conception. Les autorités de contrôle devraient accorder une priorité élevée au suivi de la conformité et aux rapports y afférant.*

### **3.2 Examen et documents relatifs aux meilleures pratiques concernant l'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer**

Parmi les tâches les plus importantes entreprises à chaque réunion du Groupe de travail figurent la mise à jour des révisions et des avis (résumé) des meilleures pratiques relatives aux mesures d'atténuation dans les pêcheries palangrières et chalutières. Sur la base des recherches présentées et examinées lors de ces réunions, le Groupe de travail veille à ce que les documents soient actuels. Les versions mises à jour ou actuelles de ces documents sont disponibles en Annexes du rapport de la réunion ([http://www.acap.aq/en/bycatch-mitigation/cat\\_view/128-english/392-bycatch-mitigation/391-mitigation-advice](http://www.acap.aq/en/bycatch-mitigation/cat_view/128-english/392-bycatch-mitigation/391-mitigation-advice)). Par manque de temps lors de la réunion, cette procédure consiste principalement à ajouter ou amender certaines sections plutôt qu'à réexaminer en détail l'ensemble des documents. Un réexamen des documents en période intersessions a mis en lumière un certain nombre de sections dans lesquelles les informations présentées pouvaient être améliorées, notamment concernant la cohérence dans et entre les documents, ainsi que et la vérification et la mise à jour des références. Les modifications suggérées ont été indiquées dans le « suivi des modifications », et les documents révisés ont été distribués aux membres du Groupe de travail afin qu'ils y apportent leur contribution. Le procédé de réexamen intersessions n'a engendré aucune modification de fond des révisions ou des avis et s'est tenue uniquement à changer la présentation et le format des documents. Un certain nombre de contributions ont été reçues et les documents édités ont été mis à disposition comme « Documents de travail/Projets » lors du GTCA6.

Un petit groupe a débattu des amendements et a convenu d'améliorer la présentation de l'information contenue dans les documents. Le groupe a accepté que les modifications suggérées soient adoptées et a recommandé certaines pistes pour parfaire les documents. Le groupe a proposé qu'une nouvelle version de ces documents soit élaborée en suivant un certain nombre de principes : meilleure définition de certains termes, utilisation éventuelle de certaines illustration et inclusion d'une catégorie supplémentaire entre « Recommandé » et « Non recommandé ». Il a été proposé que le groupe de projet intersessions dirige ces modifications pour les pêcheries palangrières pélagiques et, selon les commentaires du Groupe de travail, applique ces révisions aux deux autres types d'engins (pêcheries palangrières démersales et chalutières).

Le Groupe de travail a convenu qu'il fallait distinguer les avis de l'ACAP en matière de meilleures pratiques, qui se concentrent sur les pêcheries industrielles, des avis relatifs aux mesures d'atténuation destinées aux pêcheries artisanales et aux petites pêches. Cette

question a été débattue plus en détail dans le point 8 de l'ordre du jour traitant des pêcheries artisanales (voir plus avant).

#### **RECOMMANDATION AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé au Comité consultatif :

1. d'adopter la définition révisée des « meilleures pratiques » décrite aux points *i* et *vi* afin de l'appliquer lors de l'élaboration de avis sur les mesures d'atténuation pour la réduction de la capture accessoire des oiseaux de mer ; et
2. d'approuver la procédure intersessions visant à réviser la présentation et le format des informations contenues dans les documents relatifs à la révision des mesures d'atténuation de la capture accessoire et aux avis portant sur les meilleures pratiques.

## **4. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE À LA PALANGRE PÉLAGIQUE**

### **4.1 Mise à jour de la recherche sur l'atténuation**

Le point 4 de l'ordre du jour portait sur le partage d'informations et s'accompagnait d'exposés mettant en exergue des initiatives ciblant la conservation des oiseaux de mer, dans la pêche palangrière pélagique. Les trois documents de travail et les deux documents d'informations reçus se répartissaient en deux catégories : l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer pendant la mise à l'eau et l'atténuation pendant le virage. Dans la catégorie de mise à l'eau, les documents abordaient des questions relatives au lestage des avançons; aucun document relatif aux lignes d'effarouchement ou à la mise à l'eau nocturne n'a été reçu.

#### **4.1.1 Atténuation pendant le virage**

**SBWG6 Inf 08** : rapport sur la publication des résultats de l'inclusion de données techniques collectées par les observateurs de la pêcherie palangrière pélagique d'Hawaii au modèle de régression additif généralisé à effets mixtes visant à déterminer la portée de l'effet de divers facteurs sur le taux de captures d'oiseaux de mer normalisé lors du virage de la palangre. Dans cette pêcherie, on est parvenu à des réductions d'environ 90% grâce à la mise en œuvre de mesures d'atténuation. Les mesures d'atténuation mises en place durant la mise à l'eau étant efficaces, la majorité des captures accessoires actuelles surviennent lors du virage de l'engin de pêche.

La densité d'albatros approchant les navires durant le virage, la taille du meneur et l'âge de l'oiseau figuraient parmi les effets les plus importants du modèle. Le document suggère de chercher d'autres solutions permettant de réduire la capture accessoires d'albatros durant la remontée dans la pêche palangrière pélagique d'Hawaii, notamment en utilisant des bas de lignes plus courts, des émerillons plus lourds, des systèmes d'embobinage de bas de ligne plus efficaces et en protégeant la zone où les hameçons sont accessibles aux oiseaux.

Notant que certains pêcheurs à la palangre pélagique utilisent une ligne à la traîne sur laquelle ils fixent les avançons à l'avant du navire lors du virage, le Groupe de travail a suggéré que les captures accessoires d'oiseaux de mer pourraient être atténuées si les appâts étaient retirés avant que les avançons ne soient fixés à la ligne à la traîne, ou en mettant simplement fin à cette pratique. Le besoin de chercher d'autres techniques d'atténuation pendant la remontée a été noté. Les travaux relatifs aux progrès à réaliser en matière d'atténuation pendant la remontée sont inclus dans le programme de travail.

#### **4.1.2 Atténuation lors de la mise à l'eau**

##### **4.1.2.a. Lestage des lignes secondaires**

**SBWG6 Doc 12** : le document évoque l'intensification de l'utilisation et de la mise en conformité volontaires de lests à hameçons coulissants par les pêcheurs australiens (six navires) et suggère que des lests coulissants d'un poids adéquats pourraient être placés à 0,5 m du hameçon (et non sur le hameçon) pour éviter de perdre les lests coulissants lors d'attaques de requins dans les pêcheries où ce problème a été identifié. Deux mécanismes supplémentaires ont été élaborés dans cette pêcherie : un équipement pour récupérer les lests coulissants et un petit émerillon (d'environ 10 g) supplémentaire fixé au plomb pour éviter que les lests coulissants ne remontent trop haut sur la ligne. Les auteurs du document recommandent que ces informations soient diffusées auprès des pêcheurs. Aucune modification des meilleures pratiques sur l'atténuation de l'ACAP n'a été proposée.

Le Groupe de travail a noté que dans certaines pêcheries palangrières, les pêcheurs ramenaient les lests coulissants près du hameçon lors du retrait pour éviter l'enchevêtrement des engins de pêche avant la mise à l'eau, empêchant ainsi de vérifier que les lests coulissants soient correctement placés par rapport à l'hameçon lors des inspections portuaires. Cependant, il a été noté que le lestage des avançons pouvait être facilement contrôlé lors des inspections portuaires.

**SBWG6 Doc 15** : rédigé par le Secrétariat de l'ACAP, ce document a examiné les éléments disponibles relatifs aux blessures subies par les pêcheurs lors de l'utilisation de palangres lestées dans les pêcheries palangrières pélagiques. Une enquête menée auprès du « personnel concerné » a démontré que des incidents dus à des retours de palangres avaient été à l'origine d'au moins dix blessures, dont trois ayant entraîné la mort, entre 1994 et 2014 dans six juridictions différentes. Ce document souligne le fait que les blessures dues aux retours de palangres ne sont peut-être pas suffisamment signalées et que ce danger pourrait être réduit en formant véritablement les pêcheurs, en utilisant un équipement de sécurité, en améliorant la conception des navires et en recourant à des configurations de lestage plus sûres. Le Groupe de travail a recommandé au Comité consultatif d'inviter les Parties à fournir toute autre information relative aux blessures dues aux retours de palangres qui ne serait pas contenue dans le rapport et à se pencher sur la façon d'améliorer la communication des données relatives aux incidents de retours de palangres.

Le Groupe de travail a salué ce premier résumé longtemps attendu des blessures dues au lestage des palangres dans les pêcheries palangrières pélagiques. Le Groupe de travail a noté la nature incomplète des données relatives aux incidents de retours de palangres et a approuvé l'élaboration d'un modèle de déclaration de données sur les incidents causés par retour de palangres qui serait transmis au Groupe de travail et aux Parties afin d'améliorer et d'harmoniser la collecte des données.

Les États-Unis ont décrit un scénario mis en place sur certains bâtiments de sa flotte palangrière lors duquel un membre d'équipage noue la ligne secondaire autour d'un poteau de forme arrondie pendant le virage, ce qui lui permet de se placer dans l'angle des hameçons remontés sans être sur la trajectoire d'un éventuel retour de palangre. Le Groupe de travail a salué ce conseil et a demandé que des informations complémentaires sur cette technique soient fournies afin d'envisager son inclusion dans les avis en matière de meilleures pratiques.

Le Groupe de travail a approuvé l'essai de plusieurs configurations et équipements de lestage de palangres, en particulier pour comparer l'inertie des lests fixes et des lests coulissants. Ceci en vue de formuler des avis sur les dangers relatifs présentés par le retour de palangres selon les différentes configurations de lestage, en particulier sur les configurations et les pratiques les plus sûres à propos des configurations de lestage des lignes secondaires recommandées par l'ACAP.

**SBWG6 Doc 13** : ce document recommande d'apporter des modifications aux meilleures pratiques relatives au lestage des lignes secondaires basées sur un nouvel essai de vitesse d'immersion comparant trois combinaisons différentes de poids en recourant à des longueurs de bas de ligne de 0, 1, 2 et 3,5 m (10 traitements totaux) La longueur du monofilament entre le hameçon et le plomb est ici nommée longueur de bas de ligne. Bien qu'aucune nouvelle information relative aux interactions avec les oiseaux de mer ou aux taux de prises accessoires des poissons n'a été collectée, les auteurs se sont inspirés du **SBWG5 Doc 49** qui comparait la capture accessoire d'oiseaux et les taux d'attaques dans le cadre de deux régimes de lestage (celui de 65 g placé à 1 m du hameçon s'est révélé plus performant que celui de 75 g placé à 4,5 m du hameçon) déployant des mises à l'essai de palangre comportant 75 hameçons et non équipée de lignes d'effarouchement pour chaque traitement en journée sur un palangrier uruguayen de recherche. Il est ressorti de cette étude que la configuration de lestage 75 g - 4,5 m avait fait l'objet de 156 attaques sur hameçon appâté tandis que la configuration 65 g - 1 m avait fait l'objet de 64 attaques. Pour cette dernière configuration, six oiseaux ont été capturés (cinq albatros à sourcils noirs et un albatros royal du Nord), soit moitié moins que pour la configuration 75 g - 4,5 m (dix albatros à sourcils noirs, un albatros royal du Sud et un pétrel de Hall). Les auteurs du SBWG6 Doc 13 ont rapporté que cinq études distinctes présentaient des preuves démontrant que les hameçons appâtés sur des bas de ligne plus courts, conformément à la configuration de lestage indiquée, coulaient plus vite que sur des bas de lignes plus longs et, sur la base de cette conclusion, suggéraient de modifier les recommandations de l'ACAP en matière de meilleures pratiques. Le SBWG6 Doc 13 appelait à nouveau à ce que la priorité soit donnée au lestage de la palangre plutôt qu'à la mise à l'eau nocturne et aux lignes d'effarouchement des oiseaux (incluses dans les meilleures pratiques lors du SBWG5 conformément aux conditions reprises dans les SBWG5 Doc 51 et Doc 31) dans le cadre des meilleures pratiques.

Après de longs débats, le Groupe de travail a estimé que les preuves scientifiques présentées dans le SBWG6 Doc 13 n'étaient pas suffisantes actuellement pour modifier les meilleures pratiques de l'ACAP en matière de lestage de la palangre, notamment parce qu'aucun test statistique n'a été appliqué aux données relatives à la vitesse d'immersion et parce qu'aucune nouvelle donnée relative aux taux d'attaques d'oiseaux de mer ou aux taux de captures accessoires n'a fait l'objet de discussions à la suite de la mise à l'essai des nouvelles configurations de lestage de la palangre. Cependant, il a été convenu de réévaluer les recommandations de l'ACAP en matière de meilleures pratiques pour le lestage des lignes



secondaires en tenant compte du fait que de nouvelles informations ont été collectées depuis l'élaboration en 2006 des recommandations actuelles. Afin de faciliter cette réévaluation, le Groupe de travail a élaboré un plan de recherche en trois étapes : 1) analyses statistiques des données de vitesse d'immersion disponibles afin de classer les différentes configurations de lestage selon leur vitesse d'immersion ; 2) examiner les documents relatifs aux recommandations actuelles de l'ACAP, en prenant également en considération les critères en matière de meilleures pratiques et des types d'assemblages d'oiseaux de mer sur la base desquels les études précédentes ont été menées ; et 3) mener des recherches concertées sur le terrain concernant les relations entre les configurations de vitesse d'immersion identifiées lors de la première étape et les taux de mortalité d'oiseaux de mer et/ou les taux d'attaques d'oiseaux de mer en découlant. Dans le cadre de ce projet, la recherche devrait inclure des mises à l'essai de lignes d'effarouchement conformément aux spécifications recommandées par l'ACAP pour limiter la mortalité des albatros et des pétrels et pour améliorer les avis actuels de l'ACAP en matière de meilleures pratiques appelant à l'utilisation simultanée de plusieurs mesures. Cependant, certains ont affirmé que le fait de mener ces recherches de jour et sans ligne d'effarouchement pouvait être judicieux dans la mesure où certaines pêcheries n'utilisent pas de ligne d'effarouchement ou ne sont pas en conformité avec les conditions relatives à celles-ci, même si cette approche consisterait à n'utiliser qu'une seule des trois mesures d'atténuation proposées par les meilleures pratiques de l'ACAP. Par ailleurs, le Groupe de travail a exprimé son vif désir de mener ce plan de recherche de manière concertée pour une série de rassemblement d'oiseaux de mer.

Le Groupe de travail a noté qu'au-delà des effets sur le comportement des oiseaux de mer et sur les taux de captures accessoires, les études portant sur le lestage de la palangre devaient inclure des évaluations prenant en compte d'autres critères déterminant les meilleures pratiques, notamment les effets du lestage sur les taux de prises d'espèces ciblées et l'évaluation de la sécurité et de la faisabilité des autres configurations de lestage de la palangre par rapport aux meilleures pratiques relatives aux configurations de lestage actuelles.

Le Groupe de travail a recommandé que la réévaluation des avis en matière de meilleures pratiques sur le lestage de la palangre figure parmi les questions hautement prioritaires du programme de travail de l'ACAP. En outre, le Groupe de travail a recommandé qu'un groupe intersessions soit mis sur pied pour mener ce plan concerté une fois les résultats des étapes 1 et 2 disponibles. Il devrait être fait rapport de ce plan lors du GTCA7.

**SBWG Inf 12** : rapport sur les essais en mer de cosses à hameçons (« hookpods ») menés par le Groupe de travail sur les albatros en Afrique du Sud (2012), en Uruguay (2013) et au Brésil (2013). Ces données viennent s'ajouter aux preuves de plus en plus nombreuses démontrant que les cosses à hameçons : peuvent permettre de réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer à un niveau proche de zéro, sont faciles à utiliser d'un point de vue opérationnel et ne réduisent pas le taux de prises des espèces ciblées. Un produit final de ce prototype sera présenté fin 2015, après que des essais complémentaires auront été menés en Afrique du Sud et en Nouvelle-Zélande.

Le Groupe de travail a salué les informations relatives à ces essais concernant cette technologie émergente. Le Groupe de travail a trouvé ces résultats hautement encourageants et attend avec impatience les résultats des essais actuellement en cours en Afrique du Sud et en Nouvelle-Zélande (et de tout autre essai intersessions). Le Groupe de travail a également noté que si les vitesses d'immersion découlant de l'utilisation de cosses à hameçon pourront être comparées aux régimes actuels de lestage de la palangre, il

conviendra, dans le cas où elles sont incluses à l'avenir dans le guide des meilleures pratiques, de classer les cosses à hameçons dans une catégorie différente de celle du lestage de la palangre, car les cosses rendent le hameçon appâté inaccessible aux oiseaux de mer et augmentent la vitesse d'immersion.

#### **4.2 Fermetures spatiales/temporelles**

Le Groupe de travail a vu dans les fermetures spatiales/temporelles un outil permettant de réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières pélagiques et a mentionné des recherches qui pourraient permettre de créer un cadre pour la mise en œuvre d'options de gestion spatio-temporelles. Le Groupe de travail a noté que la fermeture temporaire aux pêcheurs de zones d'alimentation importantes demeurerait une mesure efficace au sein des pêcheries de la CCAMLR pour éviter la capture accessoire d'oiseaux de mer, mais cette mesure n'a pas été activement débattue par l'ACAP dans ses discussions avec les ORGP. Le Secrétaire exécutif a rapporté qu'un certain nombre de flottilles de pêche hauturière avaient exprimé au cours des années précédentes un certain intérêt pour cette approche de gestion. Le Groupe de travail a rappelé au CC le conseil du GTSPC de mettre à jour les cartes de chevauchement des efforts relatifs au suivi et à la pêche des oiseaux de mer afin de définir des options pour la gestion spatiale et temporelle. Le Groupe de travail a également signalé que les « zones importantes » pouvaient être mal interprétées et que certaines zones n'étant pas reprises dans cette catégorie en raison d'une absence de données pourraient être considérées sans importance et faire ainsi l'objet de pratiques ne se conformant pas au guide des meilleures pratiques de l'ACAP.

#### **4.3 Avis en matière de meilleures pratiques**

L'un des débouchés majeurs des réunions GTCA antérieures a été la révision de la documentation existante sur la recherche actuelle en matière d'atténuation dans la pêche palangrière pélagique, ainsi que l'élaboration de avis sur les meilleures pratiques parmi les mesures d'atténuation ([http://www.acap.aq/en/bycatch-mitigation/cat\\_view/128-english/392-bycatch-mitigation/391-mitigation-advice](http://www.acap.aq/en/bycatch-mitigation/cat_view/128-english/392-bycatch-mitigation/391-mitigation-advice)). Si aucune modification des avis de l'ACAP en matière de meilleures pratiques pour les pêcheries palangrières pélagiques n'a été proposée sur la base des documents présentés à la réunion, des discussions sont survenues quant à la façon dont la mise à l'eau latérale est décrite dans les documents d'examen et de résumé des avis pour les pêcheries palangrières pélagiques. Il a été noté que les caractéristiques régionales de certaines pêcheries impliquaient que les mesures d'atténuation qui étaient efficaces dans une zone ne l'étaient pas forcément dans une autre. Le guide des meilleures pratiques de l'ACAP a été élaboré afin de présenter les meilleures pratiques à mettre en œuvre dans les pêcheries où les taux d'interactions avec les espèces inscrites à l'ACAP sont supposés être les plus élevés.

Des recherches ont démontré que la mise à l'eau latérale était efficace dans la pêche à la palangre hawaïenne lorsqu'elle est utilisée simultanément avec d'autres mesures d'atténuation, même si cette mesure ne peut être considérée comme une meilleure pratique puisqu'elle n'a pas été testée dans d'autres pêcheries où différents rassemblements d'oiseaux de mer ont été observés. Il a été convenu que l'efficacité des mesures d'atténuation telles que la mise à l'eau latérale devait être reconnue dans les limites des contraintes identifiées par les recherches, même si ces mesures ne figureraient pas parmi les meilleures pratiques.

Il a donc été convenu d'intégrer la mise à l'eau latérale dans la section « Autres mesures

d'atténuation » dans le « Résumé des avis de l'ACAP pour réduire l'impact de la pêche palangrière pélagique sur les oiseaux de mer ». Les modifications apportées aux documents relatifs aux examens et aux résumés des avis de l'ACAP ainsi que les réserves sont indiquées à l'**ANNEXE 2**.

#### **4.4 Recherches prioritaires sur l'atténuation**

Le Groupe de travail a reconnu l'augmentation du volume de la littérature relative aux mesures d'atténuation qui, avec le temps, débouchera sur des avis émis par plusieurs organes nationaux et internationaux. Les mesures d'atténuation sont souvent présentées comme des mesures normatives basées sur un taux de réussite fixé selon plusieurs facteurs et qui varie fortement selon les différences saisonnières ou géographiques. Par conséquent, il est difficile de comparer les différentes études. À cet égard, le Groupe de travail invite à présenter les résultats des recherches d'atténuation en termes de leur performance, en identifiant clairement en quoi la mesure permet effectivement d'empêcher les oiseaux de mer d'accéder aux hameçons appâtés.

Le Groupe de travail a identifié les priorités suivantes en matière de recherches sur l'atténuation pour les pêcheries palangrières pélagiques :

**Avançons lestés:** évaluer l'efficacité des configurations de lestage des lignes secondaires définies dans le guide actuel des meilleures pratiques de l'ACAP : Le plan prévoit trois étapes : 1) analyses statistiques des données de vitesse d'immersion disponibles afin de classer les différentes configurations de lestage selon leur vitesse d'immersion; 2) examiner les documents relatifs aux recommandations actuelles de l'ACAP, en prenant également en considération les critères en matière de meilleures pratiques et des types de rassemblements d'oiseaux de mer sur la base desquels les études précédentes ont été menées; et 3) mener des recherches concertées sur le terrain concernant les relations entre les configurations de vitesse d'immersion identifiées lors de la première étape et les taux de mortalité d'oiseaux de mer et/ou les taux d'attaques d'oiseaux de mer en décollant.

**Lignes d'effarouchement des oiseaux :** dans la recherche sur les lignes d'effarouchement, la plus haute priorité reste accordée au développement de lignes d'effarouchement destinées aux plus petits navires et de méthodes qui limitent les enchevêtrements de la partie immergée des lignes avec les flotteurs palangriers tout en créant suffisamment de force de trainée pour maximiser le déploiement de la section aérienne. Les recherches visant à comparer l'efficacité des dispositifs d'effarouchement simples et doubles, les caractéristiques de conception des dispositifs (longueur des lignes de banderoles, configurations et matériels) et les méthodes pour remonter et arrimer les dispositifs d'effarouchement demeurent prioritaires.

**Moments de la journée :** Il s'agit de déterminer l'efficacité, de nuit, des lignes d'effarouchement et du lestage des avançons, en analysant le comportement nocturne des oiseaux grâce aux technologies de vision thermique ou nocturne. Il s'agit de déterminer les relations entre les moments de la journée et les captures d'espèces ciblées.

**Combinaison de mesures d'atténuation :** évaluer l'efficacité de l'utilisation simultanée de deux meilleures pratiques de l'ACAP portant sur les méthodes d'atténuation (mise à l'eau nocturne, lestage des avançons, lignes d'effarouchement des oiseaux), comme l'exigent les

mesures actuelles de conservation d'oiseaux de mer des ORGP. Poursuivre l'évaluation de l'efficacité de l'utilisation simultanée des trois meilleures pratiques de l'ACAP portant sur les méthodes d'atténuation

**Technologies nouvelles/émergentes** : poursuivre le développement de technologies nouvelles ou émergentes. Actuellement, le groupe de travail a identifié les technologies nouvelles/émergentes suivantes : équipements qui protègent les hameçons et les descendent à des profondeurs où ils seront hors de portée des oiseaux de mer, lasers, hameçons bioluminescents, et divers aspects relatifs à la conception des navires.

**Écologie sensorielle** : encourager et débiter les recherches visant à étudier les capacités sensorielles des oiseaux de mer (systèmes visuel, auditif et olfactif) afin de documenter l'élaboration de technologies et de mesures d'atténuation fondées sur les sens pour remplacer les approches par erreurs et essais. Cette recherche prioritaire s'applique à l'élaboration d'options d'atténuation destinées à une grande variété de méthodes de pêche.

**Technologies d'atténuation lors de la remontée** : développer des méthodes limitant les accrochages avec les oiseaux de mer lors de la remontée des hameçons.

**Fermetures spatiales/temporelles** : mettre à jour les cartes de chevauchement des efforts de suivi/pêche des oiseaux de mer afin de définir des options pour la gestion spatiale et temporelle.

#### **RECOMMANDATION AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé au comité consultatif :

1. D'approuver la proposition de réévaluer l'efficacité des configurations de lestage des lignes secondaires (telles que définies dans les recommandations actuelles de l'ACAP en matière de meilleures pratiques pour le lestage des lignes secondaires), en tenant compte du fait que de nouvelles informations ont été collectées depuis l'élaboration des recommandations actuelles et en recourant aux trois étapes du programme de recherche :
  - 1) analyses statistiques des données de vitesse d'immersion disponibles afin de classer les différentes configurations de lestage selon leur vitesse d'immersion ;
  - 2) examiner les documents relatifs aux recommandations actuelles de l'ACAP, en prenant également en considération les critères en matière de meilleures pratiques et des types de rassemblements d'oiseaux de mer sur la base desquels les études précédentes ont été menées ; et
  - 3) mener des recherches concertées sur le terrain concernant les relations entre les configurations de vitesse d'immersion identifiées lors de la première étape et les taux de mortalité d'oiseaux de mer et/ou les taux d'attaques d'oiseaux de mer en décollant. Cette réévaluation devrait permettre de réexaminer de manière informée les recommandations en matière de

meilleures pratiques lors d'une future réunion du GTCA.

2. D'approuver la proposition de tester de façon exhaustive les configurations et les équipements de lestage de la palangre afin de fournir des avis solides sur les risques de blessures dues au retour de palangre pour chaque configuration et identifier les configurations et les pratiques qui améliorent la sécurité pour les configurations de lestage de lignes secondaires recommandées par l'ACAP.
3. D'approuver la mise en place d'un système de communication auprès du Groupe de travail et des Parties pour faciliter la collecte améliorée et cohérente des données et la communication des incidents de retour de palangre.
4. D'inviter les Parties à fournir des informations sur la nature et la fréquence des incidents de retour de palangre.
5. D'approuver la proposition de réviser les documents portant sur le passage en revue des mesures d'atténuation des captures accessoires et sur les conseils en matière de bonnes pratiques dans les pêcheries palangrières pélagiques afin de clarifier les conseils en matière de pose latérale, comme détaillé à l'Annexe 2 du rapport du GTCA6.

## **5. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE À LA PALANGRE DÉMERSALE**

### **5.1 Examen des mesures d'atténuation et de l'avis sur les meilleures pratiques**

**SBWG6 Doc 23** : rapport sur les résultats préliminaires du SeaBird Saver, qui est un laser de 1400 mW Classe 4 pouvant être couplé à un stimulus de dissuasion acoustique. Ce dispositif a été conçu par Mustard et Save Wave pour réduire les interactions des oiseaux de mer avec les pêcheries. Quatre essais ont été menés sur 40 000 hameçons dans une pêcherie à palangre automatique démersale en Islande où le rassemblement d'oiseaux de mer était dominé par des laridés et des fulmars boréaux. Le Groupe de travail a exprimé ses préoccupations quant au fait qu'un tel dispositif, qui peut présenter un danger pour les rétines des oiseaux, ait été déployé en mer sans qu'aucune évaluation minutieuse des questions de sécurité potentielles n'ait été menée. Il a été reconnu qu'on dispose actuellement de peu d'informations sur la structure et la sensibilité des systèmes visuels des oiseaux marins et portant sur l'impact potentiel des lasers sur leurs rétines. Le domaine de l'écologie sensorielle des oiseaux a été grandement négligé dans les interactions entre les oiseaux de mer et les pêcheries et il a été reconnu que le SeaBird Saver pourrait donner lieu à des enquêtes sensorielles qui pourraient favoriser la création ou l'amélioration de technologies d'atténuation.

Le SBWG6 Doc 23 a indiqué que le dispositif laser du SeaBird Saver pourrait n'être efficace que durant la nuit ou dans des conditions de faible luminosité (brouillard/brume) et avoir par conséquent des applications potentiellement limitées dans de nombreuses pêcheries. Il a été convenu qu'il était nécessaire d'obtenir des données complémentaires sur la sécurité du dispositif et sur l'efficacité de la combinaison du laser et des dispositifs de dissuasion

acoustique dans différentes conditions lumineuses et dans les pêcheries où des interactions avec les albatros et les pétrels surviennent. Ed Melvin a proposé qu'une procédure de concertation intersessions soit mise en place pour échanger des informations sur les questions de sécurité et pour définir des priorités en matière de recherches dans le cas où les questions de sécurité seraient identifiées. Il a également indiqué être sur le point d'achever un plan de recherche relatif à des essais à mener aux États-Unis, qui se concentrera dans un premier temps sur les questions éventuelles de sécurité concernant les oiseaux et les populations avant d'entreprendre, si ces questions sont adéquatement résolues, des essais en mer sur l'efficacité du SeaBird Saver dans le cadre d'activités de pêche commerciale. Le Groupe de travail a reconnu que cette technologie présentait une utilité potentielle parmi les types d'engins, mais a recommandé que les questions de bien-être des oiseaux soient résolues avant que des essais supplémentaires en mer ne soient entrepris ou que l'industrie n'adopte cet outil.

**SBWG6 Inf 02 :** le Groupe de travail a pris note des informations relatives à l'avancement et à l'expérimentation du Kellian Line Shooter et il a été conclu que ce dispositif pouvait constituer une mesure d'atténuation efficace pour les engins à la palangre démersale plus petits (côtiers) si les questions actuelles liées à son développement étaient résolues.

Le Groupe de travail a débattu des défis que présente l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans le cas des palangres démersales flottantes, qui comprennent des flotteurs placés sur la ligne principale pour éloigner les hameçons du fond marin. Des progrès concernant l'expérimentation de nouvelles techniques (par ex. des avançons plus longs) ont été enregistrés en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis. L'expérience argentine semble démontrer que la majorité des captures accessoires d'oiseaux de mer avec ce type d'engins surviennent sur les hameçons proches des flotteurs. Un groupe intersessions a été mis sur pied pour enquêter plus en détail sur les solutions d'atténuation potentielles à mettre en place pour ce type d'équipement.

## **5.2 Recherches prioritaires sur l'atténuation**

Le développement et l'expérimentation de mesures d'atténuation pour les navires de petite taille demeurent la priorité absolue en matière de recherche. D'autres priorités de recherche comprennent :

- i. L'élaboration et l'expérimentation d'options d'atténuation conçues spécifiquement pour les pratiques de pêche recourant à des flotteurs supplémentaires placés entre les lests dans certaines pêcheries à la palangre démersale pour relever du fond marin certaines sections de la ligne et ainsi réduire la vitesse d'immersion.
- ii. Les éventuels effets néfastes des dispositifs laser d'effarouchement des oiseaux sur les espèces d'albatros et de pétrels et leur efficacité en matière d'atténuation des captures accessoires dans le cas où ces dispositifs sont sûrs.

## 6. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE AU CHALUT

### 6.1 Examen des mesures d'atténuation et des avis sur les meilleures pratiques

Aucun document n'a été soumis à ce point de l'ordre du jour. Le Groupe de travail a étudié quatre documents d'information. **SBWG6 Inf 04** : rapport sur un forum d'experts qui se penche sur les nouvelles approches relatives à l'atténuation de capture accessoire d'oiseaux de mer liées aux équipements de pêche au chalut et à filets fixes. Ces travaux sont menés par le Southern Seabird Solutions Trust. Un atelier technique sur l'atténuation a entrepris l'examen des approches d'atténuation efficaces connues en matière de capture accessoire des oiseaux de mer pour les équipements de pêche au chalut et à filets fixes, des mesures émergentes et de celles qui ont été testées et écartées. Parmi les huit mesures potentielles identifiées, on distingue : pour le chalut, le resserrement des filets, les lasers, la couleur des filets, et les drones. Pour les filets maillant : les enrouleurs de filets, la hauteur/taille des mailles, les écho-sondeurs et la couleur des filets. Le forum d'experts va examiner ces mesures plus en détail.

**SBWG6 Inf 06** : rapport sur un projet novateur entrepris en Australie visant à réduire la mortalité des oiseaux de mer causée par leur interaction avec les filets des chalutiers (distinct de celle liée aux funes).

**SBWG6 Inf 11** : résultats préliminaires sur les interactions des oiseaux de mer avec la flotte chalutière uruguayenne de merlu. Sur un total de 126 mises à l'eau de chalut observées au cours de 6 voyages, 21 espèces ont été répertoriées comme étant associées à ces navires. Au total, 11 espèces sont entrées en collision avec les funes, parmi lesquelles le puffin majeur, l'albatros à sourcils noirs, le damier du cap, le puffin à menton blanc et l'albatros à nez jaune. Des funes ont été observées durant 188 heures au cours desquelles 1598 contacts (8.48 contacts/h) et 229 fortes collisions (1.22 collision/h) ont été enregistrés. De ces 229 fortes collisions, 195 oiseaux sont sortis vivants, tandis que les 34 restants ont été considérés comme potentiellement morts. Sept oiseaux (six albatros à sourcils noirs et un albatros à nez jaune) ont été retrouvés morts dans les funes (0,037 oiseau/h). Des observations approfondies sont nécessaires, mais cette étude préliminaire démontre que cette pêcherie présente une situation préoccupante et que des mesures d'atténuation doivent y être mises en œuvre.

**SBWG6 Inf 13** : ce document fait référence à un article portant sur la capture accessoire d'oiseaux de mer dans une pêcherie chalutière de merlu d'Afrique du Sud. En 2004/05, on estimait à 15 500 (7000 - 26 000) les oiseaux de mer tués chaque année dans cette pêcherie. Ces données ont été à nouveau analysées en recourant aux journaux de bords (non disponibles auparavant) et ont donné des estimations inférieures de 40 % : ~9300 oiseaux en 2004, dont ~7200 albatros. Ces chiffres ont été comparés aux données de 2006 - 2010, après l'introduction des lignes d'effarouchement des oiseaux de mer dans la pêcherie. Au cours de 64 voyages et 690 h d'observation, 41 oiseaux, dont 22 % étaient des albatros, sont morts suite à une collision avec des funes. Les lignes d'effarouchement à elles seules ont réduit les taux de mortalité de 73 à 95 %. Les estimations totales de mortalité s'élevaient en 2010 à 990 (556 - 1663) oiseaux de mer, dont 83 (38 - 166) albatros, ce qui représente une diminution de la mortalité moyenne des albatros de 95 %.

Les progrès réalisés par l'Uruguay en matière d'évaluation des niveaux de captures accessoires dans leurs pêcheries chalutières (SBWG6 Inf11) ont été salués. La réduction importante de la capture accessoire d'albatros et de pétrels dans les pêcheries chalutières démersales de merlu résultant de l'utilisation de lignes d'effarouchement a mis en lumière l'efficacité de cette mesure d'atténuation dans les pêcheries chalutières. Le GTCA a par conséquent salué les plans de l'Uruguay relatifs à la mise à l'essai de ces mesures dans leur pêcherie chalutière.

L'Argentine a informé le Groupe de travail que son Conseil fédéral de la pêche avait récemment approuvé un projet pilote visant à tester l'utilisation de lignes d'effarouchement sur les chalutiers-congélateurs argentins. Cette initiative a été mise sur pied par le Groupe technique consultatif en charge du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action national visant à réduire les interactions entre les oiseaux de mer et les pêcheries.

Ce projet, conçu par le Groupe de travail sur les albatros (ATF), l'Argentine, le CONICET, l'Institut de recherche et de développement des pêches (INIDEP), entre autres agences gouvernementales, sera mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014. L'utilisation de lignes d'effarouchement sera testée sur les chalutiers congélateurs argentins durant six mois afin de déceler les problèmes qui pourraient survenir afin d'ajuster si nécessaire les pratiques et procédures actuelles. Cela permettra de garantir l'efficacité optimale de cette mesure d'atténuation. Ce projet prévoit également des activités de formation à l'attention des membres d'équipage, des observateurs et des agents de surveillance.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des travaux en cours dans la pêcherie de hoki depuis 2010 et attire ainsi l'attention sur ces questions. Des informations complémentaires relatives à la mise en œuvre de ce projet seront présentées lors de la réunion du GTCA7.

## **6.2 Recherches prioritaires sur l'atténuation**

Le Groupe de travail a défini les domaines de recherche suivants comme hautement prioritaires dans la poursuite de la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières :

- i. Options pour réduire les interactions entre les oiseaux de mer et les câbles (funes, sondeur de filet et paravanes) en agissant sur le moment et l'endroit où sont déversés les déchets, de même que sur la nature de ces derniers, et en reconnaissant qu'il existe des différences entre les navires (taille et mode opérationnel) ;
- ii. Méthodes pour réduire le nombre d'oiseaux de mer enchevêtrés dans les filets durant la remontée ;
- iii. Méthodes pouvant être appliquées à différents types d'oiseaux de mer/pêcheries afin de déterminer le lien qui existe entre le nombre d'oiseaux de mer, les interactions avec les câbles et la mortalité (quantifier le niveau de mortalité non détectée ou cryptique) ; et
- iv. Faisabilité du resserrement des filets dans les pêcheries pélagiques ;
- v. Méthodes et modèles pour renforcer l'efficacité des dispositifs d'effarouchement des oiseaux en réduisant les interactions entre les oiseaux de mer et les engins de pêche au chalut.



Le Groupe de travail a appelé le Comité consultatif à encourager les Parties et d'autres acteurs à rendre ces domaines de recherche prioritaires et à tenir le groupe informé des développements en matière de recherche sur la mortalité des oiseaux de mer et des mesures d'atténuation dans les pêcheries au chalut.

## **7. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE AU FILET MAILLANT**

**SBWG6 Doc 07** : ce document a décrit et défini les méthodes de pêche au filet autres que le chalut, pour permettre au Groupe de travail de mieux cibler et classer les besoins d'atténuation parmi ces types de pêches, et ainsi permettre le développement de meilleures pratiques d'atténuation le cas échéant. L'adoption de la nomenclature et de la classification de la FAO a été largement soutenue. Le document a également présenté une synthèse de la brève littérature existant sur les risques de capture accessoire d'oiseaux de mer que présentent ces pêcheries, et a déterminé que les filets maillants et les folles (filet emmêlant) présentaient effectivement un risque pour les espèces inscrites à l'ACAP. Le Groupe de travail a approuvé la recommandation appelant à commencer à élaborer un guide des meilleures pratiques pour les pêcheries à filets maillants et à folles, en notant que les informations relatives à ces pêcheries et à leurs interactions avec les oiseaux de mer étaient assez limitées et que toute nouvelle information permettrait d'aider le Groupe à définir des priorités. Le Groupe a encouragé la mise sur pied d'un plan de travail progressif et de deux axes de travaux intersessions. Cela impliquerait dans un premier temps l'élaboration d'un projet de document destiné à évaluer l'atténuation pour les pêcheries à filets maillants et à folles sur la base des évaluations globales récentes afin de soutenir l'élaboration des avis lors de prochaines réunions. Dans le même temps, des recommandations détaillées en matière de recherche seraient également définies. Dans un deuxième temps, cela impliquerait d'évaluer plus en détail les risques connus que présentent pour les oiseaux de mer les autres pêcheries à filet, de sorte que des avis en matière d'atténuation puissent être élaborés plus tard s'il est démontré que ces pêcheries présentent des risques pour les espèces inscrites à l'ACAP.

Il a également été noté qu'une réunion portant sur la capture accessoire de plusieurs taxons due aux filets maillants sera organisée début 2015 et que les conclusions de cette réunion pourront fournir des informations supplémentaires à ce point de l'ordre du jour. Il a été suggéré qu'un document synthétisant les conclusions de cette réunion soit préparé pour le GTCA7. Il a également été recommandé que l'ACAP présente lors de cette réunion un document mettant en lumière les informations dont l'ACAP a besoin et la façon dont les résultats de la réunion pourront l'aider à avancer dans ses travaux et à définir des priorités.

Le **SBWG6 Doc 16** a fourni les résultats des essais de repères visuels et de filets sous la surface de l'eau comme mesures d'atténuation des captures accidentelles dans la pêche au filet maillant à petite échelle pratiquée au Pérou. Le premier essai présenté, qui visait à tester des lampes LED dans une pêche démersale au filet maillant fixe, a permis d'observer des déclinés statistiquement significatifs dans les taux de captures accessoires d'oiseaux de mer, de tortues marines et d'hippocampes lors de l'utilisation de ces lampes, sans qu'il n'y ait d'impact sur les taux de prise ciblée de rhinobatidae. La deuxième expérience, menée dans une pêche à petite échelle au filet dérivant positionné à quelques mètres sous la surface de l'océan, a permis d'observer des déclinés de la prise ciblée de requins et de raies et des captures accessoires de tortues marines et de mammifères marins. Les auteurs ont

indiqué que les recherches relatives aux deux techniques d'atténuation se poursuivent, ainsi que les efforts visant à faire de l'utilisation de lumières LED une mesure d'atténuation des captures accessoires de plusieurs taxons. Les auteurs ont également présenté une série de recommandations, concernant notamment des recherches complémentaires à mener en matière d'illumination des filets dans d'autres pêcheries au filet, particulièrement lorsqu'il y a interaction avec les espèces inscrites à l'ACAP. La question des longueurs d'onde lumineuses utilisées a été débattue et il a été indiqué que plusieurs ondes pouvaient être appliquées selon les espèces ciblées et les captures accessoires que l'on souhaite éviter.

Le Groupe de travail a félicité les auteurs pour leurs travaux et a exprimé son soutien envers l'élaboration de plans visant à approfondir les recherches. Le Groupe de travail a également reconnu la nécessité d'entreprendre des recherches supplémentaires sur l'écologie sensorielle (pas uniquement visuelle) des oiseaux de mer afin de concevoir des mesures d'atténuation efficaces. Il a été noté que l'étude sur l'illumination des filets avait été menée en des eaux proches des côtes où les interactions surviennent avec des espèces d'oiseaux de mer côtiers et qu'il convenait d'entreprendre des travaux supplémentaires (et actuellement en cours au Pérou) afin d'évaluer les pêcheries avec lesquelles pourraient interagir des espèces d'albatros et de pétrels. Le Groupe de travail a par ailleurs été informé du fait que plusieurs examens et études de terrain sont actuellement en cours afin d'évaluer l'écologie sensorielle des oiseaux de mer, des tortues marines, des requins et des cétacés. En outre, BirdLife a indiqué que des essais concernant l'atténuation des captures accessoires dues aux filets maillants en Lituanie étaient prévus l'année prochaine et que des travaux complémentaires sur les interactions des pêcheries à filet avec les puffins à pieds rose étaient également prévus afin d'identifier et de tester des solutions d'atténuation des captures accessoires.

#### **RECOMMANDATION AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé au comité consultatif de :

1. reconnaître la terminologie normalisée portant sur les pêcheries au filet proposée dans le SBWG6 Doc 07 ;
2. appuyer la proposition d'entreprendre des travaux intersessions afin d'élaborer un document d'examen de l'atténuation pour les pêcheries au filet maillant et à folles en vue de l'élaboration future d'avis sur l'atténuation ;
3. appuyer la proposition d'entreprendre des travaux intersessions pour déterminer les priorités en matière de recherche pour ces pêcheries, notamment en matière de recherche relative à l'écologie sensorielle ;
4. appuyer la proposition d'entreprendre des travaux intersessions pour examiner plus en détail les risques que présentent pour les oiseaux de mer les autres dispositifs de pêche au filet afin d'identifier toutes les autres méthodes pour lesquelles l'élaboration d'avis de l'ACAP en matière d'atténuation serait appropriée.

## 8. PÊCHERIES ARTISANALES ET PRISES INTENTIONNELLES

### 8.1 Examen des définitions de la pêche artisanale et de la pêche à petite échelle, de la capture accessoire et des mesures d'atténuation dans ces pêcheries

**SBWG6 Doc 08** : ce document a abordé les définitions de pêcheries artisanales, de pêche à petite échelle, de pêche de subsistance et de pêche récréative et a proposé d'adopter comme norme les définitions reprises dans le glossaire des pêcheries de la FAO. Une intégration généralisée de ces pêcheries dans les programmes de travail du Comité consultatif et du GTCA constitue un défi de taille pour l'Accord, étant donné que les méthodes d'atténuation pensées pour les bateaux industriels sont difficiles à appliquer directement aux pêcheries de plus petite taille

Le Groupe de travail soutient l'utilisation des définitions de la FAO pour les pêcheries artisanales, les petites pêches, les pêcheries de subsistance et les pêcheries récréatives. Il a été noté que la catégorie des pêcheries récréatives a été ajoutée car, dans certains pays, ces pêcheries sont semblables aux pêcheries artisanales à certains égards, et les auteurs ont estimé que cela permettait de rendre ces définitions plus holistiques.

Le Groupe de travail est convenu que ces définitions pouvaient être adoptées en attendant que l'Accord se penche plus en détail sur ces pêcheries. Une meilleure définition de ces pêcheries s'avérerait particulièrement pratique pour les pays concernés par les pêcheries artisanales/petites pêches en raison de la taille de leurs flottilles.

Il a également été recommandé de recourir éventuellement à la surveillance électronique (systèmes de surveillance des navires) pour contrôler les pêcheries artisanales et les petites pêches.

Le Groupe de travail a insisté sur l'importance de distinguer les petites pêches et les pêcheries industrielles lors de l'examen et de l'élaboration de mesures et d'approches d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer. Le Groupe de travail est convenu que l'élaboration de mesures d'atténuation à l'attention des petites pêches demeurerait une priorité. Étant donné la nature très variable des petites pêches, la nature normative des avis de l'ACAP en matière de meilleures pratiques destinés aux pêcheries industrielles ne pouvait être qu'inadéquate. Le Groupe de travail a par conséquent approuvé la proposition faite dans le SBWG6 Doc 08 d'élaborer des avis sous la forme d'un paquet ou d'une « boîte à outils » de mesures d'atténuation.

**SBWG6 Doc 14** : ce document a fourni des informations relatives à la conception d'une nouvelle méthode de pose de lignes rapide qui devrait non seulement permettre de réduire les risques que présente la pêche à petite échelle équatorienne palangrière démersale de merlu pour les oiseaux de mer, mais également d'améliorer de façon importante les opérations et les pratiques des pêcheurs en matière de sécurité. Les avantages potentiels ont été présentés et démontrés sur un DVD. Ce projet a mis en exergue les difficultés inhérentes à l'application des meilleures pratiques de l'ACAP et a mis en lumière la nécessité pour le Groupe de travail de se pencher plus en profondeur sur l'élaboration de mesures d'atténuation alternatives qui pourraient se révéler nécessaires dans les pêcheries artisanales et les petites pêches/

Le Groupe de travail a noté la nécessité de diffuser les résultats tels que ceux obtenus en Équateur afin de toucher un plus large public, le site web de l'ACAP pouvant potentiellement faire office d'outil de diffusion de l'information.

### **8.2 a) Recherches prioritaires pour les pêcheries artisanales et à petite échelle**

Un petit groupe a débattu des besoins en matière de recherche relative à la capture accessoire d'espèces inscrites à l'ACAP dans la pêche artisanale et la pêche à petite échelle et a identifié les priorités suivantes :

- i. Obtenir une estimation de la taille des flottes et de leur répartition spatio-temporelle en tenant compte des éventuelles modifications d'engin.
  - Demander ces informations aux Membres et aux États de l'aire de répartition.
  - ⇒ Les résumés doivent inclure une brève description des pêcheries (par ex. : type d'engin, caractéristiques, routine de pêche).
- ii. Tenter d'identifier les pêcheries dans lesquelles les espèces inscrites à l'ACAP peuvent être touchées. Nécessité d'obtenir des informations de référence (spatiales, temporelles, etc.) pour pouvoir évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accessoires qui seront proposées.
  - Comment faire ?
  - ⇒ Approches d'évaluation rapide.
  - ⇒ Envisager l'utilisation du cadre de hiérarchisation en guise d'exercice.
- iii. Pour les pêcheries dont on estime préalablement qu'elle présente un risque pour les espèces inscrites à l'ACAP, tenter de déterminer les niveaux de captures.
  - Si l'observation à bord est impossible, des techniques d'évaluation rapide pourraient être utilisées pour obtenir des informations plus détaillées.
- iv. Identifier les types d'engins de pêche auxquels pourraient être appliquées les meilleures pratiques de l'ACAP.
- v. Identifier les possibilités ou les opportunités de transférer ou d'appliquer à d'autres cas les techniques d'atténuation. Proposer que l'ACAP fasse office de centre de diffusion de l'information.
- vi. Entreprendre une étude sur les risques de capture.
- vii. Se concentrer sur les principales espèces inscrites à l'ACAP (afin de mieux cibler les efforts de recherche).
- viii. Faciliter la disponibilité d'équipement de lestage de palangres dans toutes les pêcheries palangrières pélagiques.
  - Avec des indications quant aux meilleures pratiques à appliquer.

### **8.2 b) Recherches prioritaires en matière de pêche sportive**

- i. Examen des informations disponibles sur la répartition de l'effort de pêche sportive et des zones de chevauchement avec les aires de répartition des espèces inscrites à l'ACAP. L'objectif de ce passage en revue est d'apporter

des avis pour les zones où la capture accessoire d'oiseaux de mer par les activités de pêche sportive est susceptible de poser un problème.

- ii. À l'aide de l'examen mentionné ci-dessus, mener une étude auprès des pêcheurs de loisirs dans les zones sensibles en termes de capture accessoire d'oiseaux de mer. Cette étude a pour objectif de recueillir les informations relatives à la capture accessoire d'oiseaux de mer, aux méthodes utilisées et à l'effort de pêche. Les pays qui organisent déjà des sondages auprès des pêcheurs sportifs à des fins d'estimation des captures ont la possibilité d'ajouter des questions sur la capture accessoire d'oiseaux de mer afin de réduire les coûts.

#### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. reconnaisse la terminologie normalisée relative à la pêche artisanale, à petite échelle, et de loisir proposée dans le SBWG6 Doc 08 ;
2. approuve les travaux d'intersessions sur l'élaboration d'une "boîte à outils" contenant des modèles et avis d'atténuation applicable à la pêche artisanale, à petite échelle, et de loisir ;
3. soutienne l'élaboration d'une stratégie de recherche portant sur la pêche artisanale et à petite échelle, s'appuyant sur les recherches prioritaires identifiées.

## **9. COLLECTE ET DÉCLARATION DE DONNÉES SUR LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER**

### **9.1 Déclaration de données sur la capture accessoire**

Un système de déclaration de données en ligne visant à collecter et utiliser les données de pêche et de capture accessoire soumises les Parties à l'Accord et les États de l'aire de répartition coopérants a été conçu afin de permettre à l'ACAP d'examiner et de suivre les niveaux et les tendances de captures accessoires des espèces répertoriées par l'ACAP dans les pêcheries concernées. Une analyse précédente (SBWG5 Doc 16) a démontré que les données spatio-temporelles fournies étaient trop imprécises pour permettre une évaluation efficace des niveaux et tendances de la capture accessoire des oiseaux de mer et des tendances. Par conséquent, le GTCA5 a recommandé de fournir, pour chaque trimestre de l'année, des données correspondant à une case d'au moins de 5x5 degrés. Reconnaissant que certaines Parties et États de l'aire de répartition n'ont pas la possibilité de se conformer à cette recommandation à court terme, un questionnaire a été diffusé aux Parties en vue de déterminer leur capacité à fournir les données dans la résolution requise et de recueillir les informations sur les difficultés liées à l'exécution de cette demande.

Les réponses reçues ont été rassemblées dans le **SBWG6 Doc 09**. Ce document présente également une mise à jour des données de capture accessoire et de pêche fournies par les Parties et les États de l'aire de répartition. L'évaluation des données montre que les

données sont incomplètes dans de nombreuses pêcheries, ce qui rend impossible toute évaluation, même grossière, des niveaux et des tendances de capture accessoire des espèces inscrites à l'ACAP. Dans le SBWG6 Doc 09, le groupe de travail exhorte toutes les Parties à veiller à ce que les données des pêcheries qui relèvent de leur juridiction soient à jour, complètes et exactes. En outre, il a rappelé la recommandation précédente visant à améliorer la résolution des données fournies.

L'Argentine a déclaré qu'il lui était possible de fournir les données spatio-temporelles dans la résolution requises. Cependant, l'Argentine a noté qu'il ne serait pas possible de fournir les données de l'année actuelle et a ajouté qu'il faudra 1 à 2 ans supplémentaires pour y parvenir. S'agissant des informations déjà collectées, l'Argentine estime que la tâche consistant à traiter à nouveau ces informations dans la résolution recommandée nécessitera un effort considérable. De plus, l'Argentine a déclaré que les données fournies étaient strictement réservées à l'usage du Secrétariat ou à l'élaboration de documents commandés par le Secrétariat avec l'autorisation préalable des Parties concernées. Enfin, l'Argentine a souligné l'importance de traiter et présenter ces données sous une forme agrégée, n'indiquant que les sommes d'effort de pêche par case de 5x5 degrés (la somme des données de tous les pays ayant fournis des données dans ce secteur).

L'Uruguay a suggéré qu'en lieu et place de la situation actuelle, dans laquelle les Parties soumettent leurs données au Secrétariat pour analyse, chaque Partie analyse ses propres données et transmettent les données traitées au Secrétariat.

A la lumière des débats qui ont suivi sur la pertinence de transférer régulièrement au Secrétariat de l'ACAP soit, des données brutes à analyser, soit des données agrégées et traitées, une recommandation a été formulées aux fins de définir de manière précise dans un premier temps les indicateurs de capture accessoire qui seront utilisés par l'ACAP pour mesurer et suivre la capture accessoire des espèces inscrites à l'ACAP. Une fois ces indicateurs définis, il sera possible de déterminer les données, approches méthodologiques d'estimation de la capture accessoire, et les exigences de soumission de données. Le Groupe de travail a entériné cette recommandation, qui a fait l'objet de délibérations ultérieures au titre du point 10 de l'ordre du jour relatif aux indicateurs de performance de l'ACAP.

## 9.2 Suivi électronique

Le Groupe de travail a examiné deux documents relatifs au suivi électronique (E-monitoring). Le document **SBWG6 Doc 06** a apporté des informations de contexte et fourni un exemple d'une éventuelle fiche pratique sur le suivi électronique. Le programme de suivi électronique s'appuie sur un système de caméra vidéo, des détecteurs d'engins et une technologie de cartographie GPS pour créer une fiche profile claire et précise des activités de pêche en mer d'un navire. L'équipement fonctionne automatiquement, cartographie le trajet de la campagne, enregistre les heures et endroits de pêche et filme les opérations cruciales, notamment les mesures d'atténuation de capture accessoire. La surveillance électronique est un outil efficace pour contrôler l'utilisation effective de nombreuses mesures d'atténuation recommandées par l'ACAP dans le but de réduire le taux de mortalité accidentelle des oiseaux marins dans les pêcheries chalutières et palangrières démersales et pélagiques.

Dans le document **SBWG6 Doc 22**, les détails concernant la mise en œuvre du suivi électronique de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les opérations de pêche

menées dans les eaux relevant de la juridiction australienne ont été présentés en tant qu'approche indépendante de suivi. L'utilisation du suivi électronique dans les pêches gérées par le Commonwealth s'est traduite par des projets pilotes et essais de matériel qui ont aidé à la conception et à la mise en œuvre de ces systèmes en tant qu'alternative potentielle, efficace en termes de coût comparé à la présence d'observateurs à bord des navires. Le suivi électronique représente une approche supplémentaire au suivi indépendant prévu au titre du Plan d'élimination de la menace 2014 concernant la capture accessoire des oiseaux de mer dans les opérations de pêche palangrières. L'expérience australienne démontre que le succès du suivi électronique repose sur la mise en place de dispositions législatives explicites qui d'une part incitent les armateurs à veiller au bon fonctionnement de l'équipement de suivi électronique et à la tenue précise des journaux de bords dans lesquels sont enregistrés les oiseaux pris accidentellement, tout en protégeant, d'autre part, le caractère privé et la valeur commerciale des données recueillies. L'Australie estime que toute décision sur l'introduction du suivi électronique, doit impérativement être prise au cas par cas, et tenir compte des caractéristiques spécifiques à chaque de pêcherie.

L'Argentine a ajouté que la décision d'appliquer ou non le suivi électronique au niveau national relève de compétences qui dépassent largement le mandat de l'ACAP et que cette question est de l'ordre de la gestion des pêcheries en général. Par conséquent, l'Argentine estime que l'ACAP devrait concentrer ses efforts sur la façon dont il pourrait bénéficier de la mise en œuvre du suivi électronique. Enfin, l'Argentine a mentionné que les autorités nationales de pêche (Subsecretaría de Pesca y Acuicultura) effectuent des travaux de développement d'un système de suivi électronique non commercial.

Le Groupe de travail a souligné la valeur potentielle que représente suivi électronique et a noté que ce dernier était évalué, testé ou utilisé par un certain nombre de Parties et États de l'aire de répartition coopérants. Cependant, certains membres ont fait part de leur réticence à sanctionner ou recommander cette technologie. Parmi les préoccupations soulevées, a figuré le manque de preuves attestant de la fiabilité du suivi électronique par rapport à la présence d'un observateur à bord, particulièrement en cas d'événement rare ou s'agissant de l'identification d'espèces rares dans la capture accessoire. D'autres n'étaient pas convaincu quant au caractère judicieux de transférer la responsabilité du suivi des captures accessoires dans les mains de sociétés privées spécialisées.

Le document **SBWG Inf 08** a souligné l'importance d'identifier les objectifs liés à l'utilisation du suivi électronique. En fonction des objectifs qui auront été définis par l'ACAP, un examen plus approfondi des différentes méthodes de suivi pourrait s'avérer nécessaire. Tout en considérant que le suivi électronique puisse contribuer au suivi de la conformité aux mesures d'atténuation de capture accessoire d'oiseaux de mer, les États-Unis ont indiqué que si le groupe de travail souhaitait approuver l'élaboration d'une publication sur les différents systèmes qui permettent d'examiner les interactions avec les oiseaux de mer et d'analyser l'efficacité des efforts d'atténuation, ils priaient instamment le GTCA d'élaborer une fiche pratique plus générale sur le suivi dans son ensemble (incluant le suivi électronique et les observateurs embarqués à bord du navire). Enfin, les États-Unis ont proposé de mettre en place un cadre de réflexion aux fins d'identifier les meilleures méthodes de suivi de la capture accessoire d'oiseaux de mer et de respect des mesures d'atténuation. Ce cadre de travail permettrait entre autre de dresser la liste des objectifs du suivi et d'examiner quels sont les outils les plus appropriés, l'utilisation des programmes d'observateurs et/ou de suivi électronique, pour atteindre les objectifs fixés.

Le Groupe de travail a insisté sur le fait que le suivi électronique devait être considéré comme un outil additionnel ou complémentaire qui viendrait s'ajouter aux programmes d'observateurs. Le Groupe de travail a recommandé qu'un groupe restreint poursuive les travaux en période d'intersessions sur l'examen des avantages et des limites du suivi électronique, et que ces derniers soient axés essentiellement sur la capture accessoire d'oiseaux de mer. Le cahier des charge de ces travaux d'intersessions devraient inclure l'enquête et l'élaboration de lignes de conduites guidées par les meilleures pratiques relative à la conception du système, la mise en œuvre et l'évaluation des systèmes de suivi électronique. Les conclusions devraient être présentées au GTCA7.

#### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. approuve l'élaboration d'indicateurs de capture accessoire appropriés avant de définir les besoins en données, méthodes et exigences en matière de soumission de données concernant le suivi de la captures accessoires des espèces inscrites à l'ACAP ;
2. entérine la mise en place d'une étude en période intersessions sur les avantages et limites qu'offre le suivi électronique dans le domaine de la capture accessoire des oiseaux de mer et des mesures d'atténuation; et ce faisant l'élaboration de lignes directrices des meilleures pratiques.

#### **10. INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ACAP**

Le document **SBWG6 Doc 10** a mis en avant les progrès accomplis en matière d'élaboration d'indicateurs liés aux captures accessoires destinés à mesurer l'efficacité de l'Accord.

Suite aux délibérations tenues au titre de l'ordre du jour 9 *Collecte et déclaration de données sur la capture accessoire des oiseaux de mer*, il a été convenu de se concentrer sur la définition de l'indicateur de pression P1 *Taux et niveaux de la capture accessoire des espèces inscrites à l'ACAP*. Le Groupe de travail a convenu que les principales mesures d'indicateur sont le total d'oiseaux répertoriés à l'ACAP pris accidentellement par an (par espèce si possible) et leur taux de capture respectif, par secteur de pêche pour chaque Partie. En outre, le Groupe de travail a encouragé les Parties à mener des estimations conjointes au niveau régional, en particulier lorsque la répartition des pêcheries chevauche plusieurs juridictions. Il a été suggéré que les Parties utilisent leurs données nationales afin de fournir des estimations sur ces mesures à l'ACAP pour chaque flotte de pêche. Le Groupe de travail a identifié une série de méthodes qui pourraient être appliquées par les Parties en vue de fournir les estimations chiffrées, le choix de la méthode s'effectuant en fonction de la disponibilité des données. La fréquence, la précision et la possibilité d'extrapoler rétrospectivement les estimations à la création de l'ACAP, de même que la possibilité de faire des distinctions entre les espèces dans la capture accessoire ont tous été reconnus comme des facteurs clés. Un groupe intersessions a été institué avec pour mission d'affiner les mesures d'indicateur et de passer en revue les différentes méthodes actuellement utilisées par les Parties, afin d'élaborer des lignes directrices et des avis sur les méthodes les plus appropriées. Le Groupe intersessions présentera les résultats de son



travail au GTCA7 dont le double objectif sera d'établir quelles sont les mesures d'indicateur privilégiées et les exigences en matière de soumission de données pour les Parties, ce qui permettra de mesurer les progrès accomplis dans ce domaine.

Les membres ont pris note des progrès réalisés au sein du GTSPC2 dans la définition de l'indicateur de statut S1 *Disponibilité des données nécessaires à la définition des aires de répartition en mer des espèces inscrites à l'ACAP*. Il a été noté que le tableau d'indicateur proposé pour l'indicateur S2 *Disponibilité des données de la capture accessoire relatives aux espèces inscrites à l'ACAP* n'était plus approprié pour mesurer les progrès accomplis vers la mise au point de l'indicateur P1 suite à l'élaboration de la nouvelle approche. Lorsque le groupe intersessions aura défini plus en avant la nouvelle approche, un indicateur de statut devrait être élaboré pour mesurer l'actualité et l'exactitude des estimations générées.

Le Groupe de travail a convenu que, si l'on souhaitait mesurer l'indicateur de réponse R1 *Mise en œuvre des mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les ZEE*, il était nécessaire de modifier le modèle de présentation des rapports de l'ACAP afin de rendre les réponses concernées plus catégoriques. Le Groupe de travail a estimé que la structure proposée dans le tableau 2 du SBWG Doc 10 pourrait être un modèle approprié. De plus, le Groupe de travail a noté que le groupe intersessions sur les ORGP a étoffé l'indicateur de réponse R2 *Engagement du dialogue avec les ORGP sur les questions liées à la capture accessoire d'oiseaux de mer*, et a présenté ses travaux dans le **SBWG6 Doc 20**. Enfin, s'agissant de l'indicateur de réponse R3 *Recherche et développement de mesures d'atténuation efficace de la capture accessoire d'oiseaux de mer* le Groupe de travail a estimé qu'il serait approprié de mesurer l'adéquation des recherches effectuées et rapportées aux réunions du GTCA avec les priorités de recherche identifiées par le Groupe de travail. Les données initiales relatives à cet indicateur seront présentées au GTCA7 pour examen.

#### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. approuve la proposition de travail d'intersessions visant à affiner les mesures relatives à l'indicateur de pression P1 *Taux et niveaux de la capture accessoire des espèces inscrites à l'ACAP* et passe en revue les différentes méthodes actuellement utilisées par les Parties, afin d'élaborer des lignes directrices et des avis sur les méthodes les plus appropriées ;
2. appuie les amendements proposés aux exigences de déclaration de données par les Parties permettant de créer des catégories de données sur les mesures d'atténuation prises dans le cadre de l'indicateur de réponse R1 *Mise en œuvre de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les ZEE* ;
3. sanctionne l'approche proposée d'évaluation de la pertinence des recherches d'atténuation présentées aux réunions du GTCA en tant qu'instrument de mesure de l'indicateur de réponse R3 *Recherche et développement de mesures d'atténuation efficace de la capture accessoire des oiseaux de mer*.

## 11. COORDINATION DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX ORGP

Le **SBWG6 Doc 11** résume les progrès accomplis au titre de la Stratégie d'engagement du dialogue avec les ORGP, telle qu'approuvée au CC7. Les carences en données collectées par les programmes d'observateurs ou par le biais d'autres sources continuent à limiter l'exactitude des évaluations sur le degré d'efficacité de la mise en œuvre des mesures de conservation des oiseaux de mer. Par ailleurs, le document recommande qu'à l'avenir l'accent soit mis sur l'amélioration de la communication de données et l'application des mesures de conservation des oiseaux de mer.

Les coordinateurs ACAP ORGP ont dressé le tableau des progrès accomplis et difficultés rencontrées au cours de l'année écoulée concernant les Organisations régionales de gestion des pêches. Les points suivants ont été soulignés :

- i. Les échanges se poursuivent avec la CPPCO, en vue d'obtenir le retrait de l'exception accordée aux navires de pêche de moins de 24m de long dans le Pacifique Nord de mettre en œuvre les mesures d'atténuation de capture accessoire d'oiseaux de mer, qui est contraignante pour les navires de plus grande taille conformément à la mesure CMM 2012-07. La question sera délibérée plus en avant par le Comité scientifique de la CPPCO en 2015.
- ii. À l'IATTC plusieurs parties ont exprimé leur soutien en vue de revoir la mesure de conservation en 2015.
- iii. Des débats ont été menés à la fois au sein de la CPPCO et de la CTOI sur le calcul du pourcentage de couverture du programme d'observateurs embarqués à bord des navires. Le GTCA est de l'avis, comme convenu au CC7, que le calcul doit s'effectuer en nombre d'hameçons observés remontés, et non en nombre de jours passés en mer. Le faible niveau persistant de capture accessoire communiqué par les États membres de la CTOI continue d'être un sujet de préoccupation.
- iv. La CCSBT organisera un atelier en novembre 2014 consacré au développement de méthodes capables d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation des oiseaux de mer appliquées par les ORGP thonières. Cette initiative pourrait permettre d'informer d'autres ORGP et promouvoir l'harmonisation des méthodes d'évaluation. Plusieurs membres du GTCA participeront à l'atelier.
- v. La CCSBT examinera les mesures de conservation sur la capture accessoire d'oiseaux de mer lors de sa prochaine réunion.
- vi. Lors de la réunion de la CICTA en 2013, une tentative de conclure un protocole d'accord entre l'ACAP et la CICTA avait été lancée mais ces efforts n'avaient pas abouti. L'opinion des membres du GTCA a été sollicitée sur l'intérêt de poursuivre cette piste.
- vii. Le sous-comité sur les écosystèmes de la CICTA a arrêté une stratégie selon laquelle il va passer en revue l'efficacité des mesures d'atténuation de capture accessoire d'oiseaux de mer appliquées en 2011 et déterminer si des mises à jour sont nécessaires. Des formulaires provisoires ont été préparés pour la déclaration de données dans le cadre du programme d'observateurs à bord des palangriers de la CICTA. Les données de l'effort de pêche de la CICTA seront actualisées en 2015, ce qui permettra de compléter de manière significative les données manquantes, indispensables à l'évaluation de la capture accessoire d'oiseaux de mer (la dernière ayant été effectuée en 2007).
- viii. L'ORGP du Pacifique Sud a adopté une mesure de conservation des oiseaux de mer contraignant les palangriers à mettre en œuvre des mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer.

ix. La tenue d'un atelier est prévue en 2015 afin d'identifier quelles sont les normes de données minimales requises pour les Programme d'observateurs déployés sur les palangriers des ORGP thonières. L'initiative est financées par l'ISSF (*International Sustainable Seafood Foundation*) et s'inscrit dans la lignée d'un atelier similaire de l'ISSF sur la pêche à la senne coulissante.

Les participants apprécient l'importance et l'intérêt de la collaboration entre les Parties et les États de l'aire de répartition, les progrès accomplis par le Secrétariat de l'ACAP et les ONG lors des réunions des ORGP et encouragent la poursuite de cette collaboration aux réunions suivantes.

Il a été noté que la mesure de conservation des oiseaux de mer (CMM 2.04) de la SPRFMO prévoit une exception au bénéfice des chalutiers que ne rejettent pas d'abats, ces derniers n'étant pas contraints d'appliquer les mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer. Cette exception sera réexaminée et il a été suggéré de mener recherches afin de déterminer si cette dérogation est justifiée. Le Secrétaire exécutif a indiqué que l'Union européenne avait lancé un appel de fonds pour créer un programme de recherche visant à étudier les répercussions de cette dérogation. Il a demandé au Groupe de travail si l'ACAP devait prêter main forte à la conception et à l'exécution de la recherche.

BirdLife International a fait savoir que les progrès accomplis sur certains points dans le cadre de la Stratégie d'engagement du dialogue avec les ORGP (notamment, l'amélioration de la collecte de données et le respect des mesures de suivi) sont des points clés qui nécessiteront encore plusieurs années de travail avant d'obtenir un résultat satisfaisant. Au vu de la charge de travail que cela représente, BirdLife a demandé s'il ne serait pas souhaitable de revoir les travaux accomplis lors des réunions précédentes du GTCA, de diviser les tâches et pistes et de les répartir entre plusieurs Parties à l'ACAP, ce qui permettrait d'alléger la charge de travail du Secrétariat de l'ACAP et les ressources mobilisées à cet effet. Le Secrétaire exécutif a précisé que les travaux relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie d'engagement du dialogue avec les ORGP sont partagés entre lui-même, le président du GTCA, le président du Comité consultatif et les Parties à l'ACAP, il a ajouté que cet arrangement permettait au Secrétariat de gérer la charge de travail.

Le **SBWG6 Doc 20** a fourni une mise à jour des travaux menés par le groupe intersessions, instauré par le CC7, dont le mandat consiste à identifier des méthodes appropriées qui permettent d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation et de gestion adoptées par les ORGP thonières en matière de capture accessoire d'oiseaux de mer. Suite aux délibérations entamées dans le cadre du GTCA5, le groupe a rédigé un document qui a été communiqué à la CCSBT, la CICTA et la CPPCO. Cela a mené à la création du groupe technique sur les Mesures d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer de la CCSBT, qui s'attèlera aux méthodes de suivi dans le cadre d'un atelier prévu à Tokyo les 4-6 novembre 2014. Le sous-comité sur les écosystèmes de la CICTA s'est également inspiré des travaux du groupe intersessions de l'ACAP dans la planification de l'examen des mesures relatives aux oiseaux de mer qu'il entamera en 2015.

Le document **SBWG6 Doc 21** résume les données en possession de l'ACAP portant sur les niveaux de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries adjacentes à la Zone de la Convention de la CCAMLR, en réponse à une demande formulée lors de la XXXII<sup>e</sup> réunion de la CCAMLR en 2013. Par ailleurs, le document reprend des procédures de l'ACAP relatives à l'élaboration des modalités de déclaration de données et la création d'un cadre d'évaluation de la capture accessoire, porte à la connaissance de la CCAMLR les

dernières évolutions de l'engagement du dialogue avec les ORGP et informe de la nécessité d'améliorer le niveau de communication des données de capture accessoire au sein des ORGP. Plusieurs Parties ont demandé à ce que les données relevant de leurs pêcheries soient actualisées et se sont engagées à communiquer les informations pertinentes au Secrétariat afin qu'il insère ces dernières dans le document. Le Secrétaire exécutif a mentionné qu'il serait utile d'effectuer une mise à jour annuelle de ce document et de le transmettre à la CCAMLR aux fins d'encourager les membres de la CCAMLR à soutenir l'amélioration de la communication de données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries adjacentes à la Zone de la Convention.

Le GTCA a approuvé le document et a soutenu l'idée de le soumettre au SC-CCAMLR-XXXIII en tant que document d'information à la réunion.

### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. reconnaisse les progrès accomplis dans de nombreuses tâches identifiées par la Stratégie d'engagement du dialogue avec les ORGP ;
2. approuve l'inclusion des actions supplémentaires à mener par le Comité consultatif auprès de la SPRFMO dans le cadre de la stratégie d'engagement avec les ORGP pendant l'année 2015-16 ;
3. appuie la mise en œuvre de ces actions et fournisse les ressources nécessaires à ces travaux ;
4. sanctionne les recommandations du groupe intersessions de l'ACAP concernant les éléments proposés afin d'examiner les exigences des ORGP en matière d'atténuation de la capture accessoire (voir SBWG6 Doc 20) ;
5. soutienne la participation des membres à l'examen de la CICTA 2015, aux débats de la CPPCO à propos de la gestion des objectifs, et la communication d'un document au groupe de travail sur les écosystèmes et les captures accessoires de la CTOI en octobre 2014 ;
6. approuve la participation aux ateliers prévus par la CCSBT (novembre 2014) et l'ISSF (janvier 2015), en notant que ces derniers s'inscrivent dans les efforts d'harmonisation des approches adoptées par les ORGP thonières en matière de collecte de données et de suivi de la capture accessoire d'oiseaux de mer, condition préalable à l'évaluation des effets cumulatifs ;
7. sanctionne la communication du document SBWG6 Doc 21 au SC-CCAMLR-XXXIII en tant que document d'information à la réunion.

## **12. PAI/PAN - OISEAUX DE MER DE LA FAO**

**AC8 Inf 17** fait état des progrès accomplis dans le cadre du Plan d'action national - oiseaux de mer (PAN - oiseaux de mer) brésilien. Le document met en évidence les informations

fournies par le Brésil dans son rapport à l'ACAP sur la mise en œuvre et résume les principales activités menées au Brésil pour assurer la conservation des espèces inscrites à l'ACAP. Y sont détaillées les informations relatives à la mise en œuvre du PAN - oiseaux de mer / Brésil et les dispositions nationales prises en matière de mesures d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer. Le document rapporte les progrès accomplis par le Programme du groupe de travail sur les albatros au Brésil dans l'élaboration de mesures d'atténuation à bord des palangriers, notamment les essais expérimentaux menés sur les cosses à hameçons [hookpods] et lests bioluminescents coulissants [lumo leads], ces travaux ayant été financés par l'ACAP. Enfin, il mentionne la création par *Projeto Albatroz* de l'*Albatroz Network for Conservation Research* et présente d'une manière concise les activités pédagogiques adressées aux pêcheurs et aux étudiants.

L'Uruguay a informé les membres que l'examen de leur PAN - oiseaux de mer lancé en 2012 sera prochainement terminé. Il consiste à passer en revue les données relatives aux mesures d'atténuation appliquées dans les pêcheries palangrières pélagiques et démersales, et comprend également une étude sur les méthodes d'atténuation appropriées qui seraient applicables à la pêche au chalut. Ainsi, les mesures d'atténuation s'ajouteront à de nouvelles pêcheries qui n'avaient pas été identifiées comme posant un enjeu de conservation auparavant. L'Uruguay a mis en évidence l'importance de présenter les résultats les évaluations et mise en œuvre des PAN à l'ACAP.

Le Chili a présenté les résultats de son programme de suivi, qui a pour objectif d'évaluer la mise en œuvre des mesures d'atténuation pour chaque pêcherie identifiée par le PAN - oiseaux de mer, dirigé par l'*Instituto de Fomento* (IFOP) avec le soutien financier du département ministériel pour la pêche et l'aquaculture (Subsecretaria de Pesca). En outre, le Chili élabore un Plan d'action national pour la conservation du Puffin à pieds roses (*Puffinus creatopus*), qui est actuellement examiné aux fins d'une éventuelle inclusion à l'Annexe 1 de l'ACAP.

La Nouvelle-Zélande a déclaré qu'elle avait entrepris des actions supplémentaires répondant au PAN - oiseaux de mer depuis la dernière réunion du Comité consultatif. S'agissant du volet recherche, la Nouvelle-Zélande a effectué des études complémentaires afin de définir plus précisément la répartition du puffin de Parkinson et le chevauchement de cette espèce avec les pêcheries, a examiné les contributions versées à l'évaluation des risques qu'encourent les oiseaux de mer (**SBWG6 Inf 09**), et a poursuivi son programme de recherche afin de mieux comprendre les caractéristiques démographiques des espèces à risque et l'efficacité des techniques d'atténuation (**SBWG6 Inf 01 et 02**). Les trois groupes de gestion de la pêche ont élaboré des plans opérationnels qui prévoient, d'améliorer le suivi des pêcheries, d'affiner ou d'instaurer des plans de gestion spécifiques à chaque navire, d'appuyer les programmes d'agent de liaison afin d'encourager, de sensibiliser et d'aider les pêcheurs, organiser des programmes éducatifs conjointement avec *Southern Seabird Solutions*, et effectuer des essais d'atténuation dans les pêcheries palangrières de surface. Dans le nord-est de la Nouvelle-Zélande, où le puffin de Parkinson et le puffin à pieds roses sont exposés à de nombreux risques, une collaboration est mise en place afin d'apporter les réponses adéquates. Cette collaboration repose sur un groupe composé de représentants des secteurs de la pêche commerciale et sportive, du gouvernement, de groupes non gouvernementaux et de représentants du peuple Maori. Les étapes suivantes consisteront à peaufiner l'évaluation des risques auxquels sont exposés les oiseaux de mer, évaluer les risques potentiels posés par les pêcheries en dehors de la ZEE néo-zélandaise aux oiseaux

de mer qui se reproduisent en Nouvelle-Zélande, fixer des objectifs de réduction et élaborer des plans spécifiques par espèce et par pêcherie pour les espèces les plus exposées.

Le Royaume-Uni a indiqué que le PAN - oiseaux de mer concernant la pêche au chalut dans les îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas)<sup>3</sup> devait être révisé en 2013. Le travail de révision est en cours. Les premières ébauches sont attendues en décembre 2014. Le PAN - oiseaux de mer relatif à la pêche palangrière dans les îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas)<sup>3</sup> a fait l'objet d'une révision antérieure. La révision a été adoptée et publiée en décembre 2011.

Les États-Unis ont publié plus tôt cette année un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action national pour la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre. Le rapport fait valoir les avancées accomplies les États-Unis dans la réalisation des objectifs de 2001 PAN - oiseaux de mer USA. Depuis 2001, les États-Unis ont complété les recherches, les programmes de sensibilisation et d'éducation, la gestion de la capture accessoire d'oiseaux de mer au niveau national, ce qui a entraîné une baisse significative de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries nationales. Le rapport est également disponible à l'adresse <http://www.nmfs.noaa.gov/ia/species/seabirds/seabirds.html>.

La Commission européenne a approuvé en novembre 2012 un "Plan d'action pour la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer par les engins de pêche" (PAN-EU), un premier pas décisif dans la lutte contre ce problème longtemps négligé dans les eaux européennes. Le PAN-EU a pour objectif de créer un cadre de gestion permettant de "réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer à des niveaux aussi faibles que possible" dans les eaux relevant de la juridiction européenne et au-delà (flottes EU externes). Il s'inscrit dans l'approche de gestion centrée sur les écosystèmes de la nouvelle politique commune de la pêche (PCP), et s'intègre également dans les PAI / PAN - oiseaux de mer de la FAO. Le plan propose des mesures pour améliorer l'évaluation de la capture accessoire d'oiseaux de mer et pour expérimenter et mettre en œuvre des mesures d'atténuation chaque fois que cela s'avère nécessaire. Le document est disponible à l'adresse: [http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing\\_rules/seabirds/seabirds\\_communication\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/seabirds/seabirds_communication_en.pdf)

L'Australie a mentionné qu'elle avait publié sa révision du Plan d'élimination de la menace 2014 relatif à la capture accessoire des oiseaux de mer par les campagnes de pêches palangrières. Ce plan est complémentaire au Plan d'action national de la FAO car il s'applique aux pêches palangrières océaniques menées dans les eaux relevant de la juridiction australienne. Le Plan d'élimination de la menace tient compte des nouvelles connaissances et avancées en matière d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer. Parmi les innovations proposées, il permet un suivi indépendant des pêcheries, notamment à l'aide des systèmes de suivi électronique, et introduit une approche individualisée lorsque des réponses de gestion sont requises.

L'Argentine a déclaré que le PAN - oiseaux de mer était soumis à une révision périodique, effectuée par les ateliers nationaux auxquels participent toutes les parties prenantes. Les

---

<sup>3</sup> « Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes »

rapports des ateliers sont librement disponibles sur les sites Web officiels. De même, les informations relatives au PAN - oiseaux de mer argentin sont consignées dans les rapports nationaux sur la mise en œuvre que l'Argentine communique à l'ACAP. Afin d'éviter les doubles emplois, l'Argentine a suggéré que les Parties identifient les actions qui se rapportent au PAN dans leur rapport national sur la mise en œuvre. Alternativement, le Secrétariat pourrait envisager d'incorporer dans le rapport une rubrique dans laquelle les actions entreprises envers la réalisation du PAN seraient reprises.

L'Afrique du Sud a indiqué que le PAN - oiseaux de mer, publié en août 2008, doit faire l'objet d'une révision et que cette dernière est actuellement en cours de discussion.

Le Groupe de travail a signalé qu'il y avait effectivement un dédoublement de certaines informations qui étaient présentées à la fois dans un document sur les PAN et dans le rapport des Parties sur la mise en œuvre.

Il a été recommandé d'entreprendre une révision complète de l'état et de l'avancement des PAN - oiseaux de mer adoptés par les Parties à l'ACAP et d'autres États de l'aire de répartition. La révision devrait inclure, notamment, le degré de conformité des plans par rapport aux dernières lignes directrice techniques de la FAO (2009) sur les meilleures pratiques en matière de réduction de la capture accessoire des oiseaux de mer dans les captures de pêche. Le Groupe de travail a relevé que Barry Baker avait initié un processus aux fins d'entreprendre une telle révision, et a ajouté que les actions menées en période intersessions devraient s'effectuer sur la base du travail déjà accomplis. Enfin, il a été suggéré que le travail de révision pourrait être une occasion d'un détachement de l'ACAP.

#### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. appuie la tenue en période intersessions de travaux de révision complète de l'état et de l'avancement des PAN - oiseaux de mer adoptés par les Parties à l'ACAP et d'autres États de l'aire de répartition ;
2. encourage toutes les Parties à l'ACAP et États de l'aire de répartition coopérants à adopter, mettre en œuvre et passer en revue les PAN - oiseaux de mer et à veiller à la conformité de ces plans par rapport aux dernières lignes directrice techniques de la FAO (2009) sur les meilleures pratiques en matière de réduction de la capture accessoire des oiseaux de mer dans les captures de pêche.

### **13. INSCRIPTION DES ESPÈCES À L'ANNEXE 1**

**CC8 Doc 24** expose les critères d'inscription et de retrait des espèces à l'Annexe 1 de l'Accord. Le CC7 avait pris en compte une demande visant à développer des critères précis d'inscription et de radiation des espèces, eu égard aux ressources limitées de l'Accord et au nombre élevé d'espèces potentiellement candidates. Le document propose de retenir six critères parmi les huit qui avaient été évoqués dans le document AC3 Doc 18, lorsque des amendements à l'Annexe 1 avaient été proposés suite à l'ajout par l'UICN d'éléments relatifs à la taille et aux tendances de la population. Après examen par le GTSPC2, le projet a subi plusieurs modifications qui ont toutes été approuvées par le Groupe de travail. Outre



l'examen en période intersessions de la taxonomie proposé par le GTSPC2, le Groupe de travail a convenu qu'il serait opportun de revoir les cotes de menace en mer et, le cas échéant, les cotes du critère "migratoire".

#### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. adopte les critères révisés d'inscription et de retrait de la liste afin d'éclairer les décisions d'ajout ou de radiation d'une espèce à l'Annexe 1 de l'Accord ;
2. appuie les travaux d'intersessions visant à examiner et à actualiser les cotes de menace en mer, et le cas échéant, les cotes "migratoires" qui font partie de ce critère.

#### **14. ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE MESURES DE CONSERVATION**

Le document **CC8 Doc 14** résume les travaux menés en période intersessions depuis le GTCA5 visant à mettre à jour les données qui servent de fondement au cadre d'identification des priorités de conservation de l'ACAP. Le Groupe de travail a examiné en détail les changements proposés par les Parties sur les données ayant trait aux priorités en mer. Parmi ces propositions d'amendement, figurent des corrections d'erreurs, rectifications d'anomalies, une meilleure représentation des niveaux actuels de l'effort de pêche dans certaines flottilles, et une nouvelle définition de certaines pêcheries. Le Groupe de travail a appuyé l'utilisation des données ainsi amendées afin de générer de nouveaux résultats de priorités.

Le document **SBWG6 Doc 17** présente une analyse de la répartition en mer et des changements à long terme de la démographie des albatros hurleurs et à tête grise en Géorgie du Sud (South Georgia/Islands Georgias del Sur)<sup>3</sup> en rapport avec le climat et l'effort de pêche. Les membres ont considéré que cette étude mettait en lumière les effets des pêcheries sur les espèces. Il a été suggéré que la situation décrite pour l'albatros hurleur, dont le déclin rapide, de la fin des années 1990 à la fin des années 2000, a été imputé au retrait, sans remplacement, de 95 couples reproducteur seulement par an, pourrait être utilisée pour sensibiliser sur la question des captures accessoires en général, en l'illustrant par une seule espèce iconique. En outre, cet argument pourrait être utilisé pour encourager une plus large présence à bord d'observateurs chargés de vérifier la capture accessoire et inciter un plus grand respect du suivi de la capture accessoire dans la zone de convergence subtropicale, qui concentre un niveau particulièrement élevé d'interactions avec les oiseaux de mer. On a constaté ces dernières années un chevauchement très large de l'aire de répartition de l'albatros hurleur se reproduisant dans l'océan Atlantique Sud-Ouest et des palangriers du Taipei chinois, ce qui renforce l'importance d'impliquer cette flottille dans le dialogue. L'aire de l'albatros hurleur chevauche également d'autres flottes, à savoir le Brésil, l'Uruguay, l'Espagne et le Japon. Les palangriers battant pavillon du Portugal ont également chevauché l'aire de répartition de l'albatros hurleur pendant une année mais cette occurrence était rare et l'effort de pêche produit était faible. Le groupe a également débattu de l'étendue réelle des prises intentionnelles dans les pêcheries, telles que la pêche de calamar à la turlutte, qui demeure largement inconnue.



## **15. RAPPORTS D'ACTIVITE CONCERNANT LES PROGRAMMES FINANCES PAR L'ACAP**

Le document **AC8 Inf 01** présente une synthèse des résultats et de l'état d'avancement des projets qui ont été financés par le programme de subventions du Comité consultatif de 2009 à 2012. Le document **AC8 Inf 02** fait état des projets de conservation et des détachements financés en 2013. Le Groupe de travail a souligné les progrès accomplis grâce aux projets financés par le programme de subvention et de détachement de l'ACAP et il a réitéré son soutien aux activités soutenues par le programme de subvention.

## **16. OUTILS ET LIGNES DIRECTRICES**

### **16.1 Guide de retrait des hameçons**

Le Secrétariat a informé les membres que le guide de retrait des hameçons avait été achevé depuis quelques mois, après avoir été révisé dans la foulée des commentaires reçus du GTCA5 et en période intersessions. Le guide est à présent disponible sur le site Web de l'ACAP, tout comme d'autres ouvrages de conservation. Les membres du Groupe de travail sont encouragés à utiliser ces ressources et ajouter des liens avec leur site Web dans la mesure du possible. Les fichiers pour impression de qualité en format A3 et A4 sont également disponibles au Secrétariat. Les versions française, espagnole, portugaise, coréenne, japonaise et chinoise de ce guide seront disponibles plus tard cette année.

### **16.2 Guide d'identification photographique des oiseaux marins capturés accidentellement**

Le guide d'identification photographique des oiseaux de mer capturés accidentellement préparé avec l'aide de l'Institut national de recherche sur les pêcheries en haute mer du Japon, a été achevé en période intersessions et nécessite encore quelques améliorations graphiques. Le guide comprend un protocole de collecte de plumes pour analyse génétique. Cet élément du guide d'identification a été débattu par le GTSPC2 dans le cadre de l'harmonisation des protocoles de prélèvement de tissus biologiques en général et l'utilisation de ces prélèvements. La poursuite de ces travaux a été assignée au GTSPC et est inscrite dans son programme de travail. Le guide pourrait encore bénéficier de photographies supplémentaires d'oiseaux capturés accidentellement pour certaines espèces. Les membres sont encouragés à fournir des photographies de ces espèces au Secrétariat. Il est prévu que le guide d'identification soit mis en ligne sur le site Web de l'ACAP début 2015. Il sera traduit en français et en espagnol, ainsi que dans d'autres langues pertinentes aux flottes de pêches dans les différentes ORGP.

## **17. PASSAGE EN REVUE ET INFORMATIONS**

### **17.1 Examen d'un document sur l'état de conservation, les menaces et les priorités relatives aux albatros et grand pétrels**

Le groupe de travail a été informé de l'avancée des travaux sur l'ouvrage visant à rassembler des informations sur les derniers développements en matière de taxonomie,

répartition, tendances démographiques, menaces (en mer et sur terre), et la conservation des espèces inscrites à l'ACAP. L'objectif est de publier cet ouvrage, auquel ont collaboré plusieurs auteurs, d'ici à la fin 2014.

## **17.2 Congrès mondial sur les oiseaux marins**

Le président du Comité consultatif a informé le GT qu'une proposition conjointe de symposium ACAP-BirdLife sur les accords internationaux et la conservation des oiseaux marins serait soumise au Comité scientifique du deuxième Congrès mondial sur les oiseaux marins. La conférence se tiendra les 12-16 octobre 2015 au Cap, en Afrique du Sud.

## **18. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCA**

La section 3 du Programme de travail du Comité consultatif, relative à la capture accessoire d'oiseaux de mer, a fait l'objet d'une révision pour les périodes triennales actuelle (2013-2015) et suivante (2016-2018). Les versions révisées de ces Programmes de travail (**CC8 Doc 16** et **17** respectivement) seront préparées et présentées au Comité consultatif pour examen.

## **19. ADOPTION DU RAPPORT**

Ce rapport a été préparé à l'attention du Comité consultatif pour examen.

## **20. OBSERVATIONS FINALES**

Le président et le vice-président du groupe de travail ont remercié les membres et les observateurs pour leurs précieuses contributions à la réunion et à l'élaboration du rapport, ainsi que les auteurs des excellents articles qui ont été examinés. Le président a également remercié l'Uruguay et le Secrétariat de l'ACAP qui ont mis à la disposition du groupe une excellente salle et les équipements pour la réunion. Le président a remercié la directrice scientifique, Wiesława Misiak, pour son aide considérable et son engagement dans son travail avec le groupe de travail durant la période intersessions et à l'occasion de cette réunion. Le groupe a vivement remercié Sandra Hale et Cecilia Alal pour leurs services d'interprétation pendant la réunion. Les membres ont également remercié le président et le vice-président pour leur rôle et leur engagement dans le travail du groupe de travail.

## ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION DU GTCA6 ET MEMBRES ABSENTS

<b>Membres du GTCA</b>	
Anton Wolfaardt	SBWG Convenor
Igor Debski	Department of Conservation, New Zealand (Vice-convenor)
Tatiana Neves	Projeto Albatroz, Brazil (Vice-convenor)
Jorge Azócar	Instituto de Fomento Pesquero, Chile
Jonathon Barrington	Australian Antarctic Division, Department of the Environment, Australia
Johannes De Goede	Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, South Africa
Andrés Domingo	Dirección Nacional de Recursos Acuáticos, Uruguay
Marco Favero	Instituto de Investigaciones Marinas y Costeras (CONICET), Argentina
Elisa Goya	IMARPE, Peru
Sebastián Jiménez	Dirección Nacional de Recursos Acuáticos, Uruguay
Edward Melvin	Washington Sea Grant, USA
Ken Morgan	Environment Canada, Canada
Cleo Small	BirdLife International
Ben Sullivan	BirdLife International
<b>Membres du Comité consultatif</b>	
Azwianewi Makhado	Department of Environmental Affairs, South Africa
<b>Observateurs du GTCA6</b>	
Joanna Alfaro-Shigueto	Pro-Delphinus, Peru
Javier Arata	Instituto Antartico Chileno (INACH), Chile
Jose Manuel Arcos	SEO/BirdLife
Nigel Brothers	Humane Society International & American Bird Conservancy
Marcel Calvar Agrelo	Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca, Dirección General de Recursos Naturales Renovables, Uruguay
Beth Flint	U.S. Fish and Wildlife Service, USA
Rodrigo Forselledo	Dirección Nacional de Recursos Acuáticos, Uruguay
Esteban Frere	BirdLife International
Caroline Icaza Galarza	Subsecretaría de Gestión Marina y Costera, Ministerio del Ambiente, Ecuador
Mi Ae Kim	NOAA Fisheries, USA
Jeffrey Mangel	Pro-Delphinus, Peru

Gabriela Navarro	Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca, Argentina
FabianoPeppes	Projeto Albatroz, Brazil
Richard Phillips	British Antarctic Survey, United Kingdom
Joost Pompert	United Kingdom
Rodolfo Sánchez	Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto, Argentina
Rodrigo Sant'Ana	Projeto Albatroz, Brazil
André Santoro	Projeto Albatroz, Brazil
Anne Saunders	Joint Nature Conservation Committee, United Kingdom
Augusto Silva-Costa	Projeto Albatroz, Brazil
David Stroud	Joint Nature Conservation Committee, United Kingdom
Leo Tamini	BirdLife International
Andrew Torres	NOAA Fisheries – PIRO, USA
Nathan Walker	Ministry for Primary Industries, New Zealand
Oliver Yates	BirdLife International
<b>Secrétariat</b>	
John Cooper	Information Officer
Wiesława Misiak	Science Officer
Warren Papworth	Executive Secretary
Juan Pablo Seco Pon	AC8 Staff
<b>Interprètes</b>	
Sandra Hale	OnCall Interpreters and Translators
Cecilia Alal	OnCall Interpreters and Translators

<b>Membres absents du GTCA</b>	
Paul Brickle	University of Aberdeen, United Kingdom
Svein Løkkeborg	Institute of Marine Research, Norway
Kim Rivera	NOAA Fisheries, United States of America
Graham Robertson	Australian Antarctic Divison, Australia
Ramiro Sanchez	Subsecretaria de Pesca y Acuicultura, Argentina
Roberto Sarralde	Instituto Español de Oceanografía, Spain
Mark Tasker	Joint Nature Conservation Committee, United Kingdom

## ANNEXE 2. INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA MISE À L'EAU LATÉRALE DANS L'EXAMEN DE L'ACAP ET RÉSUMÉ DU GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES RELATIVES À LA PÊCHE PALANGRIÈRE PÉLAGIQUE

### 5. Mise à l'eau latérale avec lestage de la palangre et rideau anti-oiseaux

#### *Preuves scientifiques de l'efficacité dans les pêcheries pélagiques*

Les résultats des recherches menées dans le cadre d'un essai pilote d'échelle démontrent que la mise à l'eau latérale est plus efficace que d'autres essais combinés de mesures d'atténuation, y compris les goulottes de mise à l'eau et les appâts teints en bleu (14 jours, Gilman *et al.*, 2003). Il est à noter que ces essais ont été menés avec une variété d'oiseaux qui se nourrissent en surface et que ces méthodes doivent être testées dans l'océan Austral à une plus grande échelle avec des oiseaux plongeurs. Les essais préliminaires indiquent que cette méthode pourrait être faisable en pratique sur les grands navires (Yokota and Kiyota, 2006).

La mise à l'eau latérale **doit** être combinée aux recommandations sur les meilleures pratiques de l'ACAP relatives au lestage de la palangre, ceci afin d'augmenter la vitesse d'immersion avant d'atteindre l'arrière du navire. D'autre part, les hameçons doivent être déployés bien en avant de la position de mise à l'eau mais suffisamment proche du bord du navire pour leur laisser le temps de couler le plus profondément possible avant qu'ils n'atteignent l'arrière du navire. Le rideau anti-oiseaux, un assemblage de banderoles verticales pendues à un support horizontal situé à l'arrière du poste de filage, peut dissuader les oiseaux de s'approcher trop près du bord du navire. L'utilisation combinée de la mise à l'eau latérale, du lestage de la palangre et du rideau anti-oiseaux doit être comprise comme une seule et même mesure.

**Il a été convenu d'amender la section 5 de l'examen de l'ACAP sur les mesures d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer dans la pêche pélagique palangrière par le libellé suivant :**

### 5. Mise à l'eau latérale avec lestage de la palangre et rideau anti-oiseaux

#### *Preuves scientifiques de l'efficacité dans les pêcheries pélagiques*

Méthode d'atténuation dont l'efficacité est prouvée dans l'océan Pacifique Nord. L'efficacité de la méthode n'a pas fait l'objet d'étude dans les pêcheries de l'hémisphère sud et ne peut par conséquent pas être recommandée en tant que méthode éprouvée d'atténuation dans ces pêcheries pour l'instant (Brothers & Gilman 2006; Yokota & Kiyota 2006).

#### *Réserves / Notes*

Les hameçons doivent être suffisamment immergés et protégés par un rideau anti-oiseaux au moment où ils atteignent l'arrière du navire. À Hawaï, on a procédé à des essais de mise à l'eau latérale avec un rideau anti-oiseaux et des émerillons lestés placés à moins de 0,5 m des hameçons. Des recherches japonaises sont parvenues à la conclusion que cette technique doit être utilisée conjointement avec d'autres mesures (Yokota & Kiyota 2006).

Méthode non testée dans les pêcheries l'hémisphère sud, caractérisées par une plus grande abondance d'oiseaux de mer et où les occurrences d'ingestion secondaire (hameçons pris par les oiseaux plongeurs, eux-mêmes attaqués par les prédateurs de surface) sont plus fréquentes. Par conséquent, cette méthode ne peut pas être recommandée pour ces pêcheries pour l'instant.

**À combiner avec d'autres mesures**

Les palangres mises à l'eau latéralement doivent être lestées de manière adéquate et protégées par un rideau anti-oiseaux efficace.

**Besoins en matière de recherche**

Pas encore testée dans les pêcheries de l'hémisphère sud par rapport aux rassemblements d'oiseaux de mer plongeurs (p.ex. pétrels *Procellaria* sp. et puffins *Puffinus* sp.) et d'albatros - des essais doivent être menés de toute urgence.

**Normes minimales**

La mise à l'eau latérale doit être clairement définie. Les essais menés à Hawaï prévoyaient que les hameçons soient déployés à min. 1 m de la poupe, ce qui risque de réduire l'efficacité de cette méthode. La distance par rapport à la poupe faire référence à l'endroit à partir duquel les hameçons sont déployés manuellement. Il est impératif de jeter les hameçons appâtés manuellement en avant de l'emplacement déployement des appâts si l'on souhaite qu'ils soient protégés par la proximité du bord du navire.

**Suivi de la mise en œuvre**

Nécessite le déploiement d'observateurs dans les pêcheries ou une surveillance vidéo.